

La Gazette de *Saint*-Germain-Laval

N°111



saint-germain-laval.fr

Mai
2013



La bataille de Montereau

Actualités, p. 19

➤ VIE LOCALE

Fête de la Musique
Jeudi 20 juin 2013
20h30 Préau de Courbeton

➤ VIE MUNICIPALE

Conseil Municipal Public
Jeudi 27 juin 2013
20h30 Salle du Conseil

➤ VIE CULTURELLE

8^{ème} partie
Suivez l'histoire de votre
village au fil des mois



B.R.C.
bâtiment

3, Rue d'Enfer - 77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE
Tél. : 06 98 26 10 18 brcbat@sfr.fr

ATIS Zeynel
Conseiller Technique

NOS PRESTATIONS

- ☐ MAÇONNERIE GROS ŒUVRE (construction, agrandissement)
- ☐ MAÇONNERIE SECOND ŒUVRE (peinture, carrelage, faïence)
- ☐ CHARPENTE - COUVERTURE (réfection et neuf)
- ☐ ISOLATION THERMIQUE (intérieur, extérieur)
- ☐ RAVALEMENT - PEINTURE



JEAN LEFEBVRE
TRAVAILLE POUR VOUS

ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE Île-de-France

AGENCE DE CANNES ECLUSE
CD 124, ROUTE DE MONTEREAU
77130 CANNES-ECLUSE

Tél. 01 64 32 88 77 - Télécopie 01 60 96 36 39



27 ans d'expérience dans l'automobile

Jean-Marc COMAILLE
26 rue de la Voie Creuse
77130 Saint-Germain-Laval

comailleauto77@gmail.com

06 15 18 76 15

Entretien - Réparation toutes marques



La Chope à Bière

La cave à Bière de Montereau-Fault-Yonne se transforme et devient

La-chope-a-biere.com

Bières, cidres, jus de pomme,
paniers-cadeaux, coffrets-cadeaux
Tireuses à bière (vente et location),
fûts de 6, 15, 20 et 30 litres

ADRESSE DE RETRAIT DE VOS ACHATS
5 rue des clomarts 77130
Montereau-Fault-Yonne
TEL: 01 64 23 62 40
Local ouvert
lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi
de 14h30 à 18h30
mail: contact@la-chope-a-biere.com

Vente interdite aux -18 ans - L'abus d'alcool est dangereux pour la santé,
conservez avec modération
L'alcool est déconseillé pendant la grossesse



GAZEL
Alimentation Générale

Centre Commercial du Bas de la Montagne
Saint-Germain-Laval

Vous accueillez 7j / 7
de 8 h à 13 h
et de 14 h 30 à 20 h

& réalisez vos travaux de couture

A partir de 20 € d'achat,
livraisons à domicile
après 20h*



*sur le secteur de
Saint-Germain-Laval
en appelant au :
06 83 14 31 08
01 64 70 23 72
01 60 74 42 06



Les Fleurs du Marais

20 Route du Petit Fossard
77130 Varennes-sur-Seine

Tél. : 01 60 96 14 03
www.lesfleursdumarais.fr

Livraison
Ouvert 7 jours sur 7 de 9h30 à 19h30

En fonction de vos exigences et des fleurs disponibles nous vous aiderons à faire le bon choix pour un présent d'exception, un mélange subtil de fleurs pour une pièce maîtresse lors de vos réceptions...

Tous les événements de votre vie méritent une attention particulière.



Mme Sylvie PFISTER-VALERI

vous propose ses services de

COIFFURE À DOMICILE

Permanente, Coloration, Mèches décolorées et de couleur

Coupe femme, homme, enfant

Chignons

A des prix très attractifs

Tél. : 01 64 70 00 06 / 06 86 87 87 36 - Email : sylvie.pfister@9online.fr

LA BEAUTÉ À DOMICILE

Épilation - Manucure - Soins visage & corps

SOURCEL
LÈVRES
MENTON
NALLLOT EMPLE
BRÉSILIEN
INTÉRIEUR
DEMI-JAMBES
JAMBES COMPLÈTES
AISELLES
BIBES

8 €	• NETTOYAGE DE PEAU AVEC VAPEUR - 1h	45 €
6 €	• SOIN DU VISAGE - 45 MINUTES	35 €
6 €	• SOIN DU CORPS + SOIN HYDRATANT - 45 MINUTES	30 €
10 €	• MASSAGE CORPS 1h	45 €
15 €	• SOIN DU DOS - 45 MINUTES	35 €
20 €	• MASSAGE	25 €
15 €	• MASSAGE + ESSAI	30 €
25 €	• MANUCURE SIMPLE	20 €
10 €	• MANUCURE+POSE DE VERNIS	25 €
15 €	• BEAUTÉ DES PIEDS	25 €
	• BEAUTÉ DES PIEDS + POSE DE VERNIS	30 €

DELPHINE 06.46.12.25.19



Kallisté Coiffure

Votre salon de coiffure près de chez vous

NATHALIE et son équipe sont heureux de vous accueillir du
MARDI au SAMEDI

Mardi - Mercredi - Jeudi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h 30
Vendredi : de 9 h à 19 h - sans interruption
Samedi : de 9 h à 18 h - sans interruption

SOIN À LA KÉRATINE ET LISSAGE BRÉSILIEN

CENTRE COMMERCIAL DU BAS DE LA MONTAGNE
77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL - Tél.: 01 60 72 77 61



“ Un nouveau médecin à Saint-Germain-Laval !!! ”

En 1978, nouvelle habitante de Saint-Germain-Laval, j'ai fait une mauvaise chute en montant mon escalier et je ne savais où aller. C'est alors que j'apprenais qu'un jeune médecin s'était installé à Saint-Germain-Laval, Rue du Pré Vert. Je l'ai donc consulté ; il s'agissait du Docteur Catherine POGER.

Le Docteur POGER a exercé son activité durant 35 ans dans notre village et aux alentours. Elle a soigné bon nombre de patients sur la commune avec beaucoup de conscience professionnelle. Nous ne pouvons que la remercier pour son engagement au sein du village.

Il y a un an, elle a annoncé sa cessation d'activité pour le 1^{er} juillet 2013. Depuis ce jour, un gros problème se posait à Saint-Germain-Laval : plus de médecin... La pénurie de médecins en France nous concernait donc.

A partir de ce jour, je n'ai eu de cesse de lui chercher un successeur. C'est alors que j'ai découvert le Docteur ROSCA qui nous vient du Morvan (Quarré-les-Tombes) et qui a accepté de venir exercer à Saint-Germain-Laval, en remplacement du Docteur POGER à compter du 1^{er} juillet 2013.

Souhaitons-lui la bienvenue et qu'elle reste longtemps parmi nous.

Le Docteur ROSCA exercera dans les mêmes locaux que le Docteur POGER au 12 rue de Provins, le numéro de téléphone reste inchangé (01.64.32.04.70) et elle consultera aux jours et heures suivants :

<u>Consultations libres</u> <u>de 13h30 à 16h30</u>	<u>Consultations sur rendez-</u> <u>vous après 17h00</u>	<u>Consultations à domicile,</u> <u>le matin</u>	Consultations sur rendez- vous le samedi matin, sauf le dernier samedi de chaque mois
Lundi	Lundi	Mardi	
Mardi	Mardi	Mercredi	
Mercredi	Mercredi	Vendredi	
Jeudi	Jeudi		
Vendredi	Vendredi		

Encore une fois, merci à toutes les deux.

Bonne retraite au Docteur Catherine POGER. Beaucoup de travail et bienvenue au Docteur Daniela ROSCA.

Le Maire

sarl **EESM** BERMUDEZ



**PELLE MÉCANIQUE
FONÇAGE**

**ECLAIRAGE PUBLIC
FEUX TRICOLORES**

ELECTRICITÉ INDUSTRIELLE



Siège Social

6, rue du Port de Courbeton - 77130 SAINT GERMAIN LAVAL

Tél. : 01 64 70 36 50 - Fax : 01 64 70 24 56

eesm@wanadoo.fr

AB_CP



**Plomberie Chauffage
Energies Nouvelles
Création Rénovation**



**BELKHEIRI
Abdel**

01.60.96.58.20

06.88.59.23.24

abdel.belkheiri@wanadoo.fr

27. Rue des Louvières
77130 St Germain Laval

St Germ **MULTISERVICES**

EURL Villard S.

• Vente de bois
de chauffage

• Nettoyage de
parc boisé

• Dessouchage

• Enlèvement
d'arbres dangereux

• Arrachage de haie et
de vieilles clôtures...

• Tous travaux de
mini-pelle

• Raccordement
tout à l'égout...

• Transport de sable
et matériaux

• Enlèvement de
gravats et
déchets verts...

5, rue Athanasie Housset - 77130 St Germain Laval - stgerm.ms@aliceadsl.fr

06-78-59-17-24

MENUISIER PARQUETEUR

**Philippe
Clairet**

• Fourniture et pose de parquets
cloués, collés, flottants

• Dressing sur mesure • Fabrication spéciale

7, chemin des Bachottes - 77130 St GERMAIN LAVAL

06 12 46 59 22 - 01 60 57 08 67 philippe.clairet77@free.fr

PLOMBERIE CHAUFFAGE

**MARTIN
ALEXANDRE**

DEPANNAGE ENTRETIEN RAMONAGE

3, rue de la Voie Creuse (Gardeloup)

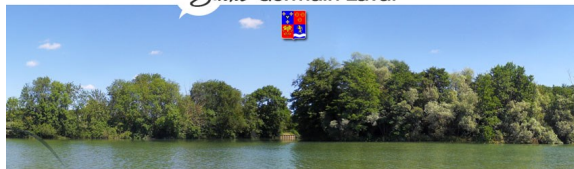
77130 Saint-Germain-Laval

Mob. 06 31 67 08 03

Tél. 01 60 74 22 15

alexandre.martin35@orange.fr

Saint-Germain-Laval



Espace publicitaire à votre disposition

Contact : M. Olivier MARTIN

Adjoint au Maire chargé
de l'Information et de la Communication

Tél. : 01 64 32 10 62



**Le Bien-être
à la Maison**
Entreprise agréée



Simplifiez-vous la vie!

Service d'Aide à la Personne

Pour vous aider à conserver votre qualité de vie et vos habitudes.

Prestations aux enfants

- Garde d'enfants de plus de 3 ans
- Prise en charge à la sortie de l'école, aides aux devoirs
- Accompagnement lors des loisirs et au sport



Prestations domestiques

- Entretien du linge et du logement
- Courses et préparation des repas
- Jardinage, bricolage, petits entretiens électroménagers



Prestations administratives

- Aide à la compréhension des documents
- Aide à la rédaction des courriers et dossiers (impôts, APA...)
- Aide à l'établissement du budget, classement



Prestations informatiques

- Utilisation d'un ordinateur et des composants
- Initiation aux logiciels et Internet
- Assistance à la vidéo et à la photo



Aides Financières

Aide du gouvernement

- Réduction d'impôts de 50% ou d'un crédit d'impôts.
- Le chèque emploi service : vous bénéficiez d'une réduction d'impôts de 50% sur l'heure d'accompagnement au titre d'emploi d'un salarié à domicile.

Allocations et Financements

- APA Allocation Personnalisée à l'Autonomie
- Mutuelles (CNRO...)
- Caisses de retraite

Tél. 01 64 22 18 08 - Port. 06 18 84 65 35

18, rue Juliette Quinault - 77130 LA TOMBE

www.lebienetrealamaison.fr - E-mail : jacqueline.tamas@sfr.fr

Agrément n° N/251010/F/077/5/135 - Siret n° 750 394 660 00013 - APE : 9609Z



p. 6 **Vie municipale**

- Compte-rendu du Conseil Municipal Public du 11 avril 2013

p. 16 **Vie culturelle**

- Médiathèque “ Le Manoir ”

p. 19 **Dossier spécial**

“ La bataille de Montereau racontée par Jean TYCHENSKY ” (8^{ème} partie)

p. 28 **Vie locale**

- Commémoration du 68^{ème} anniversaire de la Victoire de 1945
- Plan canicule : Recensement des personnes vulnérables
- Tradition et médailles aux travailleurs
- Centre de Loisirs “ Nathalie ”
- Concours des maisons fleuries 2013

p. 38 **Vie scolaire**

- Rythmes scolaires
- Résultats de la Tombola
- Transport scolaire

p. 40 **Vie associative**

p. 41 **Vie intercommunale**

p. 42 **Informations**

p. 43 **Rendez-vous - Agenda**

p. 44 **Etat Civil**

🕒 Conseil municipal public du 11 avril 2013

Présents :

- Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
- Messieurs HUSSON Michel, DUDILLIEU Dany, TYCHENSKY Jean, FONTAN Michel, BAYOL Guy, BERTHIER Hervé, MARTIN Olivier, GORACY Gilles, HALLART Frédéric, TRONCY Dany, MARTINEZ Jean-Claude, MADELENAT François.
- Mesdames MAUPLLOT Simone, CHEVAL Michèle, LAFONT Françoise, LE BEUX Véronique, DERVILLEZ Isabelle, TRINCHEAU-MOULIN Georgette.

Absent représenté :

- Monsieur HAAS-FRANGI Daniel, représenté par Monsieur MADELENAT François,

Absents :

- Monsieur MILANO Serge,
- Madame MIALON Corinne.

Secrétaire de séance :

- Madame LE BEUX Véronique

Le compte rendu de la séance du conseil public du 21 mars 2013 est approuvé à l'unanimité.

➡ Tirage au sort du Juré Criminel – Année 2014

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de procéder au tirage au sort, sur les listes électorales, des jurés d'assises pour l'année 2014. Le nombre de noms devra être le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral de répartition n° 2013 CAB032, soit **6** pour Saint-Germain-Laval.

Les personnes à retenir devront obligatoirement avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit. De plus, il n'appartient pas au Conseil de s'inquiéter des incompatibilités ou incapacités dont il pourrait avoir connaissance.

Ont été tirés au sort :

- Mme GUERIN Nicole, ép. GUERINEAU,
- Melle LUNIER Cécilia,
- M. ARAMBURU Philippe,
- M. BLANDIN Robert,
- M. RICHARD Jean-François,
- Mme RODOT Annick, ép. ROTHE.

➡ Avis du Conseil Municipal pour enquête publique

Madame le Maire expose au Conseil que la demande d'autorisation présentée par la Sté CEMEX GRANULATS (domiciliée 63 Rue d'Emerainville – 77435 MARNE-LA-VALLEE Cedex 2) pour exploiter une carrière de sables et graviers (renouvellement et extension) sur le territoire des communes de Marolles-sur-Seine et de Courcelles-en-Bassée, est soumise à enquête publique.

Cette enquête se déroule durant 32 jours du mercredi 27 mars au samedi 27 avril 2013 inclus. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Marolles-sur-Seine. Monsieur François ALBERT a été désigné comme commissaire enquêteur.

Le rapport de l'inspection des installations classées indique qu'il s'agit d'une demande pour une exploitation à ciel ouvert d'une carrière alluvionnaire de sable et gravier dans la nappe d'accompagnement de la Seine. La

🕒 ORDRE DU JOUR

Madame le Maire procède à l'appel des conseillers et entame l'ordre du jour.

Monsieur Martinez demande à Madame le Maire s'il peut avoir la parole pour lire une déclaration quant au budget. Madame le Maire demande l'avis des conseillers sur cette demande, car elle n'a pas été faite avant que l'ordre du jour ne commence. Le conseil accorde la parole à Monsieur Martinez au moment de l'examen du budget.

➡ Approbation du CR du Conseil Public du 21 mars 2013



superficie totale du site est de 235ha 13a 40ca, comportant une partie en renouvellement sur 130ha 36a 47ca (autorisation du 23/02/1995) et une partie en extension sur 104ha 76a 93ca. La superficie d'extraction est de 170ha 45a 76ca. La durée nécessaire pour la réalisation de l'ensemble des travaux d'exploitation et de remise en état est de 25 ans. Le gisement est estimé à environ 13,1 millions de tonnes. La production maximale est de 900.000T/an au cours des 10 premières années et de 60.000T/an sur les années suivantes.

Il y aura un stockage tampon de matériaux transitant dans le secteur de « La Muette » provenant d'autres carrières et traités dans l'installation de Marolles-sur-Seine. Le volume maximal en transit serait de 50.000 m³.

3 plans d'eau permanents seront créés provenant de l'extraction du gisement alluvionnaire maintenu dans le cadre de la remise en état après aménagement des berges. La surface totale laissée en eau libre est d'environ 91ha à l'échéance.

Un quai de chargement et de déchargement de péniches et barges sera implanté sur la berge droite de la Seine. La longueur du quai est de 14m. pour 7m. de large. La plate-forme repose notamment sur des pieux de soutènement ancrés dans le lit de la Seine et est liée à la berge par un remblai apporté.

L'autorité environnementale retient que la poursuite et l'extension de l'exploitation de la carrière sur le secteur de la Muette sont compatibles :

- avec les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) des communes de Marolles-sur-Seine et Courcelles-en-Bassée où les carrières sont admises dans des zonages délimités,
- avec le schéma départemental des carrières à la fois en terme d'exploitation de ressources disponibles et accessibles nécessaires au BTP, d'enjeux environnementaux maîtrisés, du respect des orientations et remise en état et d'insertion paysagère dans la vallée de la Seine,
- avec les intérêts du SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile-de-France), notamment car la carrière permet la réduction de la dépendance de la région en fourniture de matériaux et granulats qui

est actuellement proche de 50 %. La totalité de la production de la carrière est destinée aux chantiers situés dans notre région,

- avec le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), notamment par la mise en place de dispositions de préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines, l'introduction de la diversité dans les habitats naturels, la préservation de milieux aquatiques et humides.

L'autorité environnementale considère que l'examen des effets sur l'environnement (étude d'impact et étude de dangers), la prise en compte des objectifs de protection de l'environnement, la définition des mesures compensatoires, de suppression et/ou de réduction des incidences, sont représentatifs du projet et en relation avec l'importance des risques engendrés. Néanmoins, elle note que la connexité et l'interactivité de la carrière avec les deux cribleries alimentées par celle-ci auraient pu à certains égards être davantage développées : rappels sur les modalités de fonctionnement de ces sites (capacités de traitement, horaires de fonctionnement, échéances, trafics, ...), celles-ci se trouvant en outre dans le rayon de l'enquête publique propre à la demande d'extension de la carrière.

Le Conseil émet, à la majorité (19 voix POUR, 1 Abstention [M. MADELENAT]), un avis favorable sur la demande présentée par la Sté CEMEX GRANULATS afin d'être autorisée à exploiter une carrière de sables et graviers (renouvellement et extension) sur le territoire des communes de Marolles-sur-Seine et de Courcelles-en-Bassée.

➔ Budget du Centre de Loisirs

Monsieur Martinez demande à prendre la parole. Madame le Maire la lui donne.

Monsieur Martinez donne lecture d'une déclaration :

« Lettre des conseillers d'opposition en date du Jeudi 11 avril 2013 :

N'étant plus en accord avec les choix et les orientations prises par la majorité du conseil municipal, nous avons l'honneur de vous faire connaître que, dès à présent,

Conseil municipal public du 11 avril 2013

cinq conseillers municipaux ont décidé de constituer un groupe d'opposition. Nous vous prions d'en prendre acte. Ce groupe constitué de Madame LAFONT Françoise, Messieurs MARTINEZ Jean-Claude, MADELENAT François, HAAS FRANGI Daniel, BAYOL Guy, continuera de siéger au sein du conseil municipal. Nous vous prions donc, dès maintenant d'éviter les sous-entendus mal à propos. Monsieur le Sous-Préfet de Provins est destinataire du présent courrier afin qu'il n'en ignore la situation ».

Approbation du Compte Administratif du Centre de Loisirs « Nathalie »

Madame le Maire sort de la salle du Conseil.

Monsieur Fontan expose au conseil qu'il y a un résultat reporté déficitaire de 1.375,72 € en dépenses d'investissement, un déficit de résultats de l'année de 1.687,83 € et donc un déficit de résultats de clôture de 3.063,65 €. En fonctionnement, il y a un excédent reporté de 1.661,70 € et un excédent de résultats de l'année de 1.123,03 € et donc un résultat de clôture de 2.784,73 €, d'où un déficit d'investissement de 278,82 €.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2012 du Centre de Loisirs « Nathalie ».

Compte de Gestion 2012

Madame le Maire réintègre la salle du Conseil.

Monsieur Fontan expose au conseil les chiffres du Compte de Gestion 2012 du Receveur.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2012 du Centre de Loisirs « Nathalie ».

Affectation du résultat

Le Conseil approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat du Budget du Centre de Loisirs « Nathalie ».

Monsieur FONTAN rappelle à cette occasion que le conseil a décidé d'intégrer le budget du Centre de Loisirs « Nathalie » dans celui de la Commune à compter du 1^{er}

janvier 2013. Il conviendra donc de prendre ultérieurement une délibération permettant d'affecter le résultat des deux budgets

Tarifs du service du Centre de Loisirs à compter du 08/07/2013

Le Conseil décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs du « Centre de Loisirs Nathalie » à compter du lundi 08 juillet 2013, comme suit :

T1 : Revenus inférieurs à 15.400 € / T2 : Revenus compris entre 15.400 € et 23.100 € / T3 : Revenus supérieurs à 23.100 €

PRIX JOURNEE COMMUNE PAR ENFANT						
Nbre d'enfants	AVEC CANTINE			SANS CANTINE		
	T1	T2	T3	T1	T2	T3
1	8,05 €	9,55 €	10,60 €	4,70 €	5,90 €	6,60 €
2	7,05 €	8,15 €	9,50 €	4,10 €	4,90 €	5,90 €
3	6,65 €	7,45 €	8,50 €	3,70 €	4,20 €	4,90 €

SUPPLEMENT			
Nbre d'enfants	Séjours hebdomadaires par enfant	Forfaits hebdo. sportifs par enfant	
		Base de Loisirs	Activités nautiques, VTT
1	81,00 €	15,75 €	26,25 €
2	75,00 €	15,75 €	26,25 €
3	70,00 €	15,75 €	26,25 €

JOURNEE EQUITATION	
Supplément	13,00 €

FORFAIT SORTIE	5,35 €
----------------	--------

Centre de Vacances pour 14 JOURS		
Nbre d'enfants	Tarifs	
par enfant 1	452,20 €	
par enfant 2	392,00 €	
par enfant 3	350,00 €	

Centre de Vacances prix journée		
Nbre d'enfants	Prix	
Par enfant 1	32,30 €	
Par enfant 2	28,00 €	
par enfant 3	25,00 €	

TARIFS ENFANTS DOMICILIES HORS COMMUNE

PRIX DE JOURNEE HORS COMMUNE PAR ENFANT

FORFAIT AVEC CANTINE	FORFAIT SANS CANTINE
22,50 €	18,50 €

SUPPLEMENT

Séjours hebdomadaire par enfant	Forfaits hebdo sportifs par enfant	
	Base de loisirs	Activités nautiques, VTT
98,00 €	18,50 €	35,00 €

JOURNEE EQUITATION	
Supplément	16,50 €

CENTRE DE VACANCES - SEJOURS 14 JOURS PAR ENFANT	
ASE	Autres
1.145,00 €	1.145,00 € (6 à 12 ans)
1.145,00 €	1.145,00 € (12 à 15 ans)



➔ Tarifs du service Garderies pré-post scolaire à compter du 08/07/2013

Madame le Maire expose au Conseil qu'à compter de la rentrée de septembre 2013, il est créé une deuxième Garderie pré-post scolaire à l'école élémentaire de Courbeton pour accueillir les enfants d'âge élémentaire ; celle existante sur l'école maternelle des Mûriers continuera à accueillir uniquement les enfants d'âge maternel.

Madame le Maire rappelle que ces deux accueils fonctionneront de 7h à 8h35 le matin et de 16h30 à 19h le soir.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de créer une seconde garderie pré-post scolaire à l'école élémentaire de Courbeton et fixer les tarifs des « Garderies pré-post scolaires » à compter du Lundi 08 Juillet 2013, comme suit :

T1 : Revenus inférieurs à 15.400 € / T2 : Revenus compris entre 15.400 € et 23.100 € / T3 : Revenus supérieurs à 23.100 €

Garderie des Mûriers / Garderie de Courbeton

Nbre d'enfants	Horaires	COMMUNE			HORS COMMUNE	
		T1	T2	T3	Horaires	Tarifs
1	1 heure	2,20 €	2,30 €	2,40 €	1 heure	2,75 €
1	¼ heure	0,55 €	0,60 €	0,65 €	¼ heure	0,70 €
1	2 heures	3,75 €	3,90 €	4,05 €	2 heures	4,20 €
1	7h-8h35	3,75 €	3,90 €	4,05 €	7h00-8h35	4,20 €
1	16h30-19h	5,40 €	5,56 €	5,80 €	16h30-19h	6,10 €

➔ Budget Commune

➔ Approbation du compte administratif 2012

Madame le Maire sort de la salle du Conseil.

Monsieur Fontan expose au conseil qu'il y a un déficit reporté de 233.752,63 € en dépenses d'investissement. En investissement, il a été fait dans l'année 911.549,23 € de dépenses et 855.303,03 € de recettes, soit un résultat de clôture de 289.998,83 €. En fonctionnement, la commune est partie avec un excédent 98.616,59 €, il y a eu 1.985.872,27 € de dépenses et 2.276.129,00 € de recettes, soit un excédent de clôture de 388.873,32 €. En ce qui concerne les investissements, il y a des restes à réaliser : en dépenses 138.500,00 € et en recettes 214.240,50 €. Il y

a donc un déficit d'investissement de 214.258,33 € pour un excédent de 388.873,73 €, soit un résultat final de 174.614,99 € en fonctionnement.

Le Conseil approuve, à la majorité (15 voix Pour – 1 voix Contre [M. Madelenat] – 4 Abstentions [M. Martinez-Bayol -Haas-Frangi-Mme Lafont]), le compte administratif 2012 de la commune.

Compte de Gestion 2012

➔ Madame le Maire réintègre la salle du Conseil.

Monsieur Fontan expose au conseil les chiffres du Compte de Gestion 2012 du Receveur qui sont identiques au compte administratif de la commune.

Le Conseil approuve, à la majorité (15 voix Pour – 1 voix Contre [M. Madelenat] – 4 Abstentions [M. Martinez - Haas-Frangi — Bayol – Mme Lafont]), le Compte de Gestion 2012 de la commune.

Affectation du résultat – Budget Commune

➔ M. FONTAN indique que le résultat de fonctionnement de l'exercice se monte à 290.256,73 €, que le résultat antérieur reporté est de 98.616,59 €, ce qui donne un résultat à affecter de 388.873,32 €. Comme le solde d'exécution d'investissement est un déficit de 289.998,83 € et que le solde des restes à réaliser d'investissement est positif de 75.740,50 €, on a donc un déficit de 214.258,33 € ; ce qui donne au total un report en fonctionnement positif de 174.614,99 € à disposition pour les investissements.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat du budget commune 2012.

Affectation du résultat fusionné entre Budgets

➔ Commune et Centre de Loisirs

M. FONTAN indique que le résultat de fonctionnement de l'exercice se monte à 291.379,76 €, que le résultat antérieur reporté est de 100.278,29 €, ce qui donne un résultat à affecter de 391.658,05 €. Comme le solde d'exécution d'investissement est un déficit de 293.062,38 € et que le solde des restes à réaliser

🕒 Conseil municipal public du 11 avril 2013

d'investissement est positif de 75.740,50 €, on a donc un déficit de 217.321,88 € ; ce qui donne au total un report en fonctionnement positif de 174.336,17 € à la disposition pour les investissements.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat fusionné entre les budgets commune et centre de loisirs « Nathalie » 2012.

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013. Comme les années précédentes, il n'y aura pas d'augmentation de ces taux.

Il est donc proposé les taux suivants pour 2013 avec un coefficient de 1,000000 :

- Taxe d'habitation : 19,68
- Taxe foncière (bâti) : 23,50
- Taxe foncière (non-bâti) : 76,57
- CFE : 19,87

Le produit attendu sera donc de 1.102.219 €.

M. FONTAN donne le détail des taxes annexes : 26.914€ pour les allocations compensatrices, 1.561 € pour le produit de la taxe additionnelle FNB (Foncier Non Bâti), 4.080 € pour le produit des IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux), 10.980 € pour le produit de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) et 104.634 € pour le prélèvement FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) (ce prélèvement est à payer durant 20 ans, et il faudra le payer encore durant 17 ans).

Le Conseil décide, à la majorité (16 voix POUR – 4 Absentions [Mme Lafont, M. Madelenat, Haas-Frangi, Martinez]), de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013, comme ci-dessus.

Budget Commune 2013

➡ M. Fontan indique que la section de Fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à

2.474.719,82 € et la section d'Investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 2.141.375,08 €.

Il indique que le budget est voté avec des crédits ouverts sur des opérations qui vont se dérouler au moins sur 2 à 3 ans et qu'il faut ainsi prévoir des crédits en conséquence.

M. Tychensky demande une précision sur les grosses opérations d'investissement.

M. Fontan indique que :

- l'opération de construction d'un restaurant scolaire représente un montant de travaux 869.046,40€, avec les subventions de 354.117,21 €, soit 514.929,19 € pour la commune. Cette opération se déroulera sur 2 budgets. Avec cette opération, il sera récupéré 130.357 € du FCTVA. La construction du restaurant scolaire reviendra donc à 384.572 € à la charge de la Commune.
- Pour la réhabilitation de l'ancienne mairie, il s'agit de la 1^{ère} tranche avec la réfection de la toiture et des menuiseries pour un montant estimé à 160.572,27 € avec 50.000 € de subventions, 110.572,27 € pour la commune, avec un FCTVA attendu de 24.859,80 €, soit une charge réelle pour la commune de 85.712,47 €.
- En ce qui concerne l'Eglise, les travaux se dérouleront sur plusieurs années (2014-2015-2016-2017,...). Le diagnostic est d'un montant de 6.697,60€ avec une subvention de 2.800 €, soit 3.897,60 € à notre charge, avec un FCTVA attendu de 1.036,92 € et une charge réelle pour la commune de 2.860,68 €.
- Les travaux dans les écoles représentent une dépense de 126.248,32 € avec des subventions attendues à hauteur de 42.528,99 €, soit un coût pour la commune de 83.719,33 €, un FCTVA attendu de 19.545,76 €, soit une charge réelle de 64.173,57 € net pour la commune.
- Des travaux divers réalisés en 2013 et 2014 pour



un montant de 122.500 € avec une subvention de 1.941,35 €, un FCTVA attendu de 18.965,45 € et une charge réelle pour la commune de 101.593,20 €.

- Enfin des achats pour un montant de 171.265 €, avec un FCTVA attendu de 26.515,25 €, soit une charge réelle communale 144.749,75 €.

M. Bayol souhaite avoir des explications concernant la dette car en 2008, elle se montait à 1.187.772 €. Cela fait + 40 % d'augmentation. Il est demandé de baisser la dette dans les collectivités locales. Il demande si la commune aura une inversion de la courbe et la voir descendante, ou du moins une amorce ?

M. Fontan répond qu'on ne parle que d'un montant, mais on peut également parler d'un rapport avec le PIB, au niveau national, ce qui est plus important. Dans notre commune, il y a 3 ans, on était à 1.820.000 € de recettes de fonctionnement. La dette s'évalue toujours avec les mêmes indices, les mêmes ratios qui sont avec les recettes de fonctionnement réelles. Aujourd'hui, elles sont de 2.200.000 €, on est donc près du ratio de 1. Nous sommes en-dessous, donc c'est bien ; il n'y a pas d'inquiétude à avoir.

M. Bayol indique qu'il ne faut pas s'endetter toujours.

M. Fontan indique que la commune rembourse tous les ans 150.000 €. Pour le receveur, nous rentrons dans les cordes. M. Hurel a donné ses conclusions à Mme le Maire.

M. Martinez souhaite revenir sur le ratio de coefficient de rigidité de structure des dépenses. Il indique qu'il a été calculé à 0,52 (charges de personnel, contingent, participations, charges d'intérêt/ recettes réelles) et que nous sommes plus prêts du seuil d'alerte 0,548 que du seuil critique (0,559 seuil d'alerte, 0,476 seuil critique).

M. Tychensky indique qu'il n'est pas d'accord avec cette interprétation. Il a les 4 ratios qui permettent de juger de l'équilibre financier du budget d'une commune. Il

donne lecture des chiffres donnés par le percepteur pour Saint-Germain-Laval :

- Depuis 2008, le coefficient autofinancement courant : on dégage 0,93 % en 2012. Il était de 1,04 en 2008, 0,93 en 2009, 1 en 2010 et 0,96 en 2011 ; pour un seuil d'alerte il faut qu'il soit supérieur à 1 durant 3 ans de suite. Depuis 5 ans, nous sommes dans les normes.
- Rigidité des charges structurelles, il faut, pour une commune comme la nôtre, qu'il soit de 0,52 — 2008 / 0,51 — 2009 / 0,46 — 2010 / 0,48 — 2011 / 0,48 — 2012 / 0,46. Depuis 5 ans, nous sommes en-dessous du seuil.

M. Martinez indique que ce sera le cas en 2013.

M. Fontan répond que cela n'intégrait pas le compte administratif ; il l'a mentionné lors de la dernière réunion de travail. Il rappelle que certains chiffres ne sont que des estimations, étant donné qu'il faut avoir le résultat du compte administratif pour calculer ces ratios au plus juste.

M. Tychensky poursuit :

- Encours de la dette/capacité d'autofinancement : l'encours de la dette est de 1.668.142,78 €, si on affectait la totalité de notre excédent pour le remboursement de la dette, on obtient un nombre d'année. Le seuil d'alerte est 15.

Si on part de 2008 : 19,51 — depuis 2009 - 5,27 / 9,56 / 5,93 et 5,69 en 2012, donc on est largement en dessous du seuil.

- Encours de la dette/produit de fonctionnement. Si l'on est supérieur à 1,8, on est au seuil d'alerte. On est à 0,67 / 0,68 / 0,76 / 0,75 / 0,77. Sur les 2 dernières années (2011 et 2012), c'est la 1^{ère} fois où les 4 ratios sont dans le vert. Pour les élus du 1^{er} mandat, 2001-2008, il rappelle que l'on était dans le rouge et qu'en fin de mandat, nous étions heureux d'être dans l'orange. Le mandat actuel a débuté dans l'orange et aujourd'hui on est tout en vert. Il faut le signaler.

🔗 Conseil municipal public du 11 avril 2013

M. Tychensky précise que, pour le budget de cette année, ce budget peut surprendre, car on fait des autorisations de programme sur 3 ans ; on ouvre des crédits dans cette limite et pour les dépenses on verra. Donc l'encours de la dette doit être vu sur les 3 ans. Concernant la dette, il y a l'encours de 1.668.142,78 €, avec les 950.000 € inscrits, cela fait 2.618.142,78 €. Il faut ôter les 450.000 € que l'on va rembourser sur 3 ans, soit 2.168.142,78 €. Il fait remarquer que, sur le budget de fonctionnement, M. Fontan a fait un budget sincère car il n'a pas rentré les 125.000 € de vente des terrains qui se feront cette année ou l'année prochaine et les 100.000 € pour le fonds de péréquation communale et intercommunales, les taxes additionnelles de mutation et le FDTP. Ce sont donc 225.000 € qui viendront en déduction du montant de l'emprunt.

M. Martin indique que ces précisions sont très importantes pour les conseillers, mais aussi pour le public lorsque l'on vote le budget.

M. Tychensky indique que la dette est un domaine important, mais elle s'évalue en fonction de ses capacités de remboursement. Il donne l'exemple de Varennes-sur-Seine qui pourrait se permettre d'avoir une dette publique bien supérieure à la nôtre compte-tenu du montant de ses recettes. La commune dégage un excédent à hauteur de 280.000 € en 2012, et qui tournera à 300.000 – 350.000 € cette année.

Mme le Maire tient à préciser que le montant de l'emprunt de 950.000 € paraît important mais il faut prendre en compte les opérations à prévoir qui seront réalisées sur plusieurs années. Pour toutes ces opérations, il faut demander des subventions mais il faut avoir l'aval du receveur. Dans le canton, toutes les communes ne sont pas comme nous.

Mme le Maire procède à la lecture du bilan établi par M. Hurel :

« A la clôture de l'exercice 2012, la commune de Saint-Germain-Laval présente une situation financière, globalement équilibrée.

Les charges de fonctionnement courantes sont maîtrisées.

La capacité d'autofinancement, c'est-à-dire l'excédent de fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement, dégage des ressources significatives pour investir.

Le fonds de roulement couvre les besoins de fonds de roulement et s'inscrit dans une orientation délibérée du « zéro trésorerie », dans le contexte d'une politique d'investissement dynamique.

S'agissant des marges de manoeuvre :

- les capacités d'endettement ne sont pas obérées par des ratios dégradés,*
- les taux d'imposition sont d'un niveau relativement élevé, tout en soulignant qu'ils n'ont pas augmenté depuis 2001. Ils offrent peu de possibilités d'évolution.*

Deux points de son analyse méritent d'être soulignés :

- en 2012, la capacité d'autofinancement affiche une valeur brute de 293.123 €, soit 141.534 € après remboursement du capital de la dette. Cette situation, à la clôture de l'exercice 2012, traduit une évolution favorable au cours du cycle 2001-2012 qui s'est nettement accentuée pendant les dernières années. Elle est corroborée par le ratio d'autofinancement courant qui affiche une valeur de 0,93 fin 2012, niveau qui n'avait jamais été atteint sur la période 2001-2012.*
- l'encours de la dette atteint au 31 décembre 2012 : 1.668.593 €, soit une dette de 592 € par habitant. Par comparaison, ce ratio se situe pour les communes de même strate à 749 €, tant au plan départemental que régional. Le ratio de l'encours de la dette rapporté à la capacité d'autofinancement, qui permet de déterminer le temps théorique qu'il faudrait pour solder la dette, si la collectivité affectait au remboursement la totalité de sa capacité d'autofinancement, se situe fin 2012 à 5,69.*



Pour mémoire, le seuil d'alerte pour une collectivité se situe à 12.

En conclusion, et pour la deuxième année consécutive, tous les ratios utilisés pour surveiller la santé financière d'une commune sont tous au vert, traduisant ainsi l'effort fait depuis de nombreuses années par la collectivité, pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement, optimiser ses financements auprès de ses partenaires (Etat, Région, Département, ...) et mener une politique dynamique d'investissement. »

Mme le Maire tient à remercier tout particulièrement le travail effectué par les élus chargés des finances depuis 2001 à ce jour : M. Tychensky et M. Fontan.

M. Tychensky tient à signaler que les budgets sont une oeuvre collective des élus des deux mandats puisqu'ils ont été votés à l'unanimité depuis 2001. C'est donc une oeuvre collective du conseil municipal.

Mme le Maire tient à signaler qu'en 2014, la commune aura des finances saines.

Le Conseil adopte, à la majorité (15 voix Pour – 3 voix Contre [M. Martinez - Haas-Frangi - Madelenat] 2 Absentions [Mme Lafont - M. Bayol]), le budget Commune 2013.

Mme le Maire demande des explications de vote aux conseillers qui ont voté contre le budget 2013.

M. Martinez répond que leur vote est lié à l'augmentation de la dette de plus 40 % depuis 2008. La marge est restreinte car il faut toujours avoir recours à l'emprunt pour investir. Il pose la question de savoir si les investissements prévus sont indispensables.

Mme le Maire demande si, dans les investissements indispensables, M. Martinez pense au restaurant scolaire.

M. Martinez répond qu'il le pense sincèrement.

Mme le Maire souhaite faire quelques commentaires sur le restaurant scolaire. Il est actuellement indigne et infâme que nos enfants (entre 150 et 165) déjeunent, tous les jours, dans une salle de classe où ils sont serrés comme des sardines. Elle invite M. Martinez à se rendre au restaurant scolaire pour voir comment cela se passe. Elle rappelle que cette construction fait partie du programme établi en commun et sur lequel l'équipe a été élue. Ce programme est tenu et cette construction est indispensable pour que les enfants déjeunent dans de bonnes conditions.

Mme Mauplot indique que, ce matin, elle était dans les écoles avec la diététicienne sur les deux lieux de cantine. Pour Courbeton, il y avait encore 160 enfants inscrits en 3 services, et nous sommes obligés de refuser des entrées chaudes car nous n'avons pas le temps de faire chauffer des entrées. Même en hiver, les enfants ont des entrées froides. Il n'y a plus de démonstration à faire sur le bien fondé du restaurant scolaire.

M. Husson tient à signaler que les enfants du dernier service rejoignent souvent leur classe après que le temps scolaire ait commencé. Le temps pour le déjeuner n'est pas suffisant pour les trois services.

M. Tychensky rappelle que cela faisait partie du programme sur lequel l'équipe actuelle a été élue. De même, que l'on ne peut attendre que la toiture de la mairie ancienne s'écroule avant de faire des travaux et d'être alors obligé d'investir beaucoup plus.

Mme le Maire indique qu'avec Mme Mauplot, elle a visité plusieurs restaurants scolaires à Montereau, à Cannes-Ecluse. Il nous a été dit que nous aurions pu faire un restaurant scolaire à côté de la maternelle mais il n'y aurait plus de cour. A Cannes-Ecluse, les travaux sont revenus à 1.200.000 €. Nous avons été raisonnables sur notre projet : 100 rationnaires. Donc deux services seront nécessaires. Si nous avons moins d'enfants, ils seront plus à l'aise.

M. Hallart précise que l'historique n'est plus à faire.

🔗 Conseil municipal public du 11 avril 2013

Mme le Maire répond qu'elle explique à M. Martinez qui semble ne pas comprendre.

Mme Mauplot indique également qu'il y a des problèmes de livraison – il nous faudrait 2 armoires froides pour simplifier la livraison : une pour recevoir et une pour déballer, mais malheureusement nous n'avons pas la place actuellement.

M. Fontan donne lecture des subventions accordées aux associations :

- ACSG : 0 € (à leur demande)
 - Archerie de Pontville : 400 €
 - Judo Club Saint Germain : 3.700 €
 - ESL : 22.650 €
 - Les Z'Artistes : 800 €
 - Club d'Echecs : 600 €
 - Club de l'Age d'Or : 2.000 €
 - Tennis : 1.250 €
 - Gymnastique Club Saint-Germain-Laval : 4.500 €
 - Les Amis du Patrimoine : 1.000 €
 - Cristal : 500 €
 - Croix Rouge Française : 200 €
 - A.C.Ju.S.E. : 100 €
 - COS du Personnel : 4.300 €
 - Cent Familles : 1.500 €
 - Coop. Scol. Brin de Vie : 1.500 €
 - Coop. Scol. Mûriers : 750 €
 - Abeille : 500 €
 - Divers : 1.290 €
 - Comité des Fêtes : 4.000 €
 - Collège A. Malraux : 90 €
 - Collège P. Eluard : 2.250 €
 - Collège Pierre de Montereau : 120 €
- Soit un total de 54.000 €.

Chap. 002 - Article R002 : -278,82 €

Chap. 77 - Article 7788 : + 278,82 €

- Section d'Investissement :

Dépenses – Chap. 001 - Article 001 : 3.065,55 €

Recettes – Chap. 10 - Article 1068 : 3.065,55 €

🔗 Affaires et questions diverses

Informations sur le SDIS

Mme le Maire fait lecture du **bilan d'activités de 2012 des sapeurs-pompiers de Seine-et-Marne** sur la Commune. Ils sont intervenus 181 fois sur Saint-Germain-Laval, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2011.

Ces interventions se répartissent de la façon suivante :

- 142 interventions, soit 78% pour des secours à personne,
- 13 interventions, soit 7 % pour des accidents de la circulation,
- 10 interventions, soit 6 % pour des incendies,
- 16 interventions, soit 9 % pour autres/divers.

L'intervention la plus marquante en 2012 a été le feu de la toiture au CFA (18/09/2012).

En ce qui concerne l'étude hydraulique, elle a été réalisée en 2011 et la prochaine sera effectuée en 2016. Il a été proposé l'implantation de 5 hydrants (ils ont tous été réalisés).

Concernant les établissements recevant du public, 17 établissements sont implantés sur la commune et sont tous en avis favorable. Mme le Maire tient à remercier publiquement M. Hallart sur le travail accompli pour nos établissements en matière de sécurité.

Mme le Maire indique qu'elle a eu une question sur l'abribus situé au CFA qui a été retiré. Cet abri était sur la commune de Montereau et il a été retiré. L'arrêt ur-

🔗 Décision modificative n° 1 au Budget Commune 2013

Le Conseil décide, à l'unanimité, de prendre une décision modificative n° 1 au Budget Commune 2013, comme suit :

- Section de Fonctionnement :



bain a été déplacé le long du mur du CFA suite à l'aménagement de la place. Le long du mur du CFA, ce n'est pas assez grand pour remettre un abri, nous allons étudier avec le SITCOME la possibilité de mettre une marquise.

Mme le Maire souhaite donner une information : Mme Poger arrêtera son activité le 15 juin prochain et nous aurons le plaisir d'accueillir le Dr Rosca à sa place. C'est avec plaisir que nous l'accueillerons.

M. Husson tient à remercier, au nom de la majorité, Mme le Maire pour sa ténacité, pour la démarche longue et pénible qu'elle a pu engager pour obtenir satisfaction et répondre aux nombreuses questions. Il tient à la remercier pour avoir relevé ce défi.

M. Madelenat signale que le problème de la rue des Hêtres est toujours existant. Avec la pluie qui est tombée, c'est une vraie piscine.

M. Tychensky se charge de ce problème.

Séance levée à 22h00.

La parole est au public

M. Flamant Bernard demande à qui appartient le mur situé côté 403 ?

Madame le Maire répond qu'il faut relire l'acte notarié et voir ce qui est inscrit sur le plan de bornage.

Mme de la Houssaye indique qu'elle rencontre de gros problèmes avec les sangliers qui viennent dans son jardin. Ils retournent le terrain et font des trous.

Mme le Maire répond qu'il convient de rappeler M. Armand (Fédération des chasseurs) afin de voir comment on peut régler ce problème.

M. Noirault indique que les sangliers viennent égale-

ment dans la prairie.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle avait déjà été interpellée sur la présence de sangliers. Ce problème avait été réglé avec les gardes-chasse car il faut respecter la réglementation.

M. Noirault indique qu'il serait possible de faire un tir de nuit, mais une seule fois ; reste à savoir si les sangliers seront présents ?

M. Tychensky souhaite donner une information : sur Tréchy, il sera fait un trottoir sur la gauche de la rue de Châtillon qui ira jusqu'à la hauteur de la mare.

Séance close à 22h05.

Que d'eau !



Il a beaucoup plu depuis cet hiver et les services techniques ont tout de même continué d'assurer l'entretien des bords de routes, de nos espaces communaux, ... et souvent sous des pluies diluviennes.

Tout est mis en oeuvre pour maintenir la sécurité des usagers et la propreté de la commune.

Olivier MARTIN
Adjoint au Maire
Chargé de l'Information et de la Communication



Contes des 1001 nuits

Médiathèque Le Manoir

Du 05 au 30 Juin 2013

Exposition

Contes des 1001 nuits illustrés par Charlotte Gastaut

Journées de jeux et de senteurs

Mercredi 12 et Samedi 22

Lectures de contes en musique

Mercredi 19 Juin à 16h

Rivages d'Orient par la conteuse Laurence Bénédicti

Mercredi 26 Juin 10h30

Pour les petites oreilles (à partir de 6 ans)

Vendredi 28 Juin 20h30

Pour les grandes oreilles





📖 Médiathèque “ Le Manoir ”

📌 Fermeture de la Médiathèque

La médiathèque sera fermée du lundi 05 août au mardi 03 septembre 2013 inclus.

➔ Accueil assistantes maternelles

Jeudi 20 juin 2013 à 10h

➔ « *A nous la parole* »

Mercredi 19 juin 2013 à 10h30

➔ Premières pages



Pour la quatrième année consécutive, le ministère de la culture et la communication et la Caisse Nationale des Allocations Familiales s'associent pour proposer aux jeunes parents de partir à la découverte du livre avec leur(s) enfant(s).

La médiathèque de Saint-Germain-Laval s'associe à l'opération et vous propose de venir chercher votre lot au sein de notre structure. Vous devez vous munir de votre coupon-retrait ou de votre numéro d'allocataire.

📌 Tarifs

Adulte : 10 euros (hors-commune : 15€) / Enfants (-18 ans) : gratuit
Etudiants : gratuit (sur présentation d'un justificatif)

📌 Utile

En ligne : <http://st-germain-laval.bibli.fr>
Informations générales, catalogue, nouveautés et animations à votre disposition.



Ouvert

Mercredi : de 10 h à 12 h
de 14 h à 18 h
Vendredi : de 16 h à 20 h
Samedi : de 10 h à 13 h

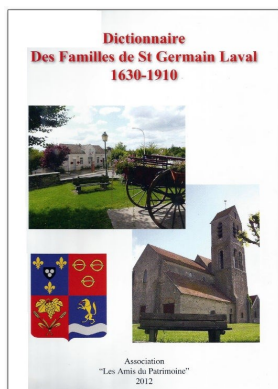
Médiathèque « Le Manoir »

17 Rue des Tilleuls
77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Renseignements complémentaires
au 09 63 60 03 13

🕒 Histoire de Saint-Germain-Laval en 3 tomes

PARUTION 2012



Dictionnaire des familles de Saint-Germain-Laval 1630-1910

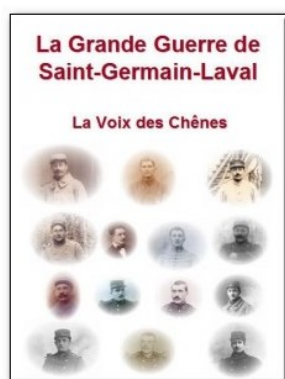
*Reconstitution réalisée par Monsieur et madame MERTZ
Association « Les Amis du patrimoine »*

Les passionnés de généalogie trouveront dans ce dictionnaire des renseignements utiles dans leurs recherches des ascendances familiales. Les férus d'histoire ou d'étymologie pourront étudier à loisir l'origine et l'évolution des noms et des prénoms, tant le patronyme faisait corps autrefois avec la terre qui l'avait vu naître...

ISBN : 978-2-9536991-2-8

Prix : 20 € T.T.C. hors frais de port

PARUTION 2011



La Grande Guerre de Saint-Germain-Laval « La Voix des Chênes »

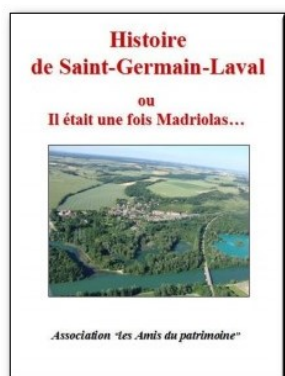
Jean Tychensky – Association « Les Amis du patrimoine »

Cet ouvrage a été écrit à partir de documents trouvés dans les archives départementales de Seine-et-Marne pour tout ce qui concerne le parcours des soldats, les délibérations du conseil municipal pour la partie ayant trait à la vie du village, les archives personnelles des familles de la commune. Il est un témoignage de reconnaissance à tous ces soldats, à peine âgés de 20 ans pour la plupart, qui sacrifièrent, parfois en la donnant, quatre années de leur vie pour la défense de leur pays...

ISBN : 978-2-9536992-0-4

Prix : 20 € T.T.C. hors frais de port

PARUTION 2010



Histoire de Saint-Germain-Laval ou il était une fois Madriolas...

Jean Tychensky – Association « Les Amis du patrimoine »

L'église Saint-Germain-Saint Laurent occupe une place centrale dans l'histoire qui va vous être contée. Elle est en effet à l'origine de la fondation de notre village, le lieu où chaque dimanche les habitants des différents hameaux venaient entendre la messe puis participaient à l'assemblée qui, sous la houlette du marguillier, administrait la communauté...

ISBN : 978-2-9536991-0-4

Prix : 20 € T.T.C. hors frais de port



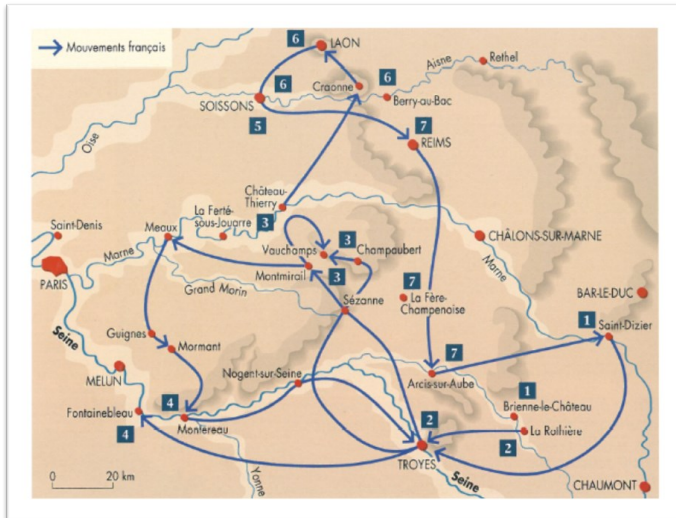
🕒 Suivez l'histoire de votre village au fil des mois...

La bataille de Montereau racontée par Jean TYCHENSKY



🕒 La bataille de Montereau

“ Prologue ”



Dans notre quête de l'histoire de Saint-Germain-Laval, nous voici parvenus à l'orée du XIX^{ème} siècle, en 1814. Avant d'en reprendre le fil, nous allons marquer une pause, pour nous intéresser à la bataille de Montereau, qui s'est déroulée en grande partie sur le territoire de Forges et de Saint-Germain-Laval, même si l'acte final eut pour théâtre les ponts, à la confluence de la Seine et de l'Yonne. La coutume veut qu'on présente cette bataille comme la dernière victoire de l'Empereur, ce qui est inexact ; il y aura d'autres victoires en 1814, à Laon, Craonne et Reims et une année plus tard à

Ligny, avant la funeste affaire de Waterloo. Ce qui est exact en revanche, c'est que Montereau est la dernière victoire probante de l'Empereur, celle qui aurait pu changer le cours des choses, celle où s'est noué une première fois le sort de l'Empire.

Pour bien en comprendre son déroulement, il faut revenir une année en arrière, en 1813. Après la désastreuse campagne de Russie, Napoléon doit affronter la coalition des Alliés, qui s'est formée sous la houlette de l'Angleterre, grand pourvoyeur d'argent, et rassemble la Russie, la Prusse, l'Autriche et la Suède. Les combats se déroulent en Allemagne au cours d'une campagne qui voit d'abord l'Empereur remporter une série de succès, à Lutzen, Bautzen, Dresde, avant d'être vaincu à Leipzig,

le 19 octobre 1813. Cette bataille, connue sous le nom de bataille des Nations, est restée longtemps indécise, pendant les trois jours de son déroulement. Les français sont même sur le point de l'emporter, au milieu de la troisième journée, quand le corps Saxon du Général Reynier déserte en plein combat et retourne ses armes contre les troupes françaises, portant un rude coup à l'intégrité de leurs lignes de bataille.

L'Empereur est dès lors contraint de rompre et va devoir livrer sur le sol de France une nouvelle campagne contre l'envahisseur. Napoléon a retraité jusqu'au Rhin avec les débris de son Armée, qui compte à peine 70.000 hommes. Sur ses talons, les coalisés franchissent la frontière de France le 1^{er} janvier 1814 et progressent vers Paris sur trois directions. Au nord, l'Armée du nord, forte de 150.000 hommes, s'avance par la vallée de l'Aisne sous le commandement de Bernadotte. Au centre, l'Armée de Silésie, qui rassemble aux ordres de Blücher 80.000 hommes, fonce vers la Capitale par la vallée de la Marne. Plus au sud, l'Armée de Bohême et ses 185.000 hommes, dirigée par Schwarzenberg, remonte par la vallée de la Seine. Napoléon réussit à rassembler en quelques semaines 100.000 hommes, mélange hétéroclite de jeunes conscrits peu expérimentés, les Marie-Louise, et de quelques vétérans de tous les champs de bataille de l'Empire.

Se couvrant dans chaque vallée par de faibles rideaux de troupes qui jalonnent la progression de l'ennemi, Napoléon passe de l'une à l'autre avec le gros de ses forces et conduit une brillante manœuvre, connue sous le nom de campagne de France. Il inflige à l'adversaire une série de cuisantes défaites, dont Montereau sera le point d'orgue.

Le 27 janvier, il bat Blücher à Saint-Dizier puis une nouvelle fois le 29 à Brienne-le-Château et le rejette sur la vallée de la Seine. Mais au lieu de joindre leurs forces et de marcher tous moyens réunis sur Paris, les deux généraux ennemis reprennent séparément leur route. Laissant au Maréchal Victor le soin de marquer l'armée de Schwarzenberg dans la région de Nogent,



Napoléon concentre ses troupes à hauteur de Sézanne, guettant le premier faux pas de ses adversaires. Bien renseigné sur la progression de Blücher, dont les troupes sont étalées entre Château-Thierry et Châlons-sur-Marne, l'Empereur saisit l'occasion : le 10 février, il écrase le corps d'Olsouvief à Champaubert ; le 11 février, il taille en pièce celui de Sacken à Montmirail ; le 12 février, il se rabat sur Château-Thierry et y bat York. Blücher, qui arrive à la rescousse est à son tour étrillé le 14 février à Vauchamps. En quatre jours, l'armée de Silésie a perdu près de 20.000 hommes, tués, blessés, prisonniers, soit le tiers de ses effectifs. Elle ne représente plus dans l'immédiat une menace sérieuse. Il est temps pour l'Empereur de s'occuper de l'armée de Schwartzemberg.

Schwartzemberg connaît bien Napoléon ; il a servi sous ses ordres en Russie et a effectué avec lui toute la campagne. C'est un homme prudent, qui ne prend jamais aucun risque et qui de plus craint l'Empereur ; il préfère refuser la bataille que de l'affronter en rase campagne, même à un contre dix. Le 9 février, il s'est emparé de Sens et a décidé de s'engager vers Fontainebleau, en progressant au sud de la Seine, couvert au nord par le corps de Wittgenstein. Le 11 février il se heurte à Victor à Nogent, mais ne parvient pas à s'emparer des ponts. Le 12 février, il est plus heureux à Bray, faiblement tenu par la garde nationale et il peut déboucher en direction de Provins et de Montereau.

Depuis le début du mois de février, on s'active pour mettre la ville en état de défense. Il n'est pas besoin d'être grand clerc, pour prendre conscience, que ce dernier passage de la Seine avant Paris, constituera tôt ou tard un enjeu important de la campagne et sera donc le théâtre d'une bataille. Les 800 gardes nationaux qui y tiennent garnison s'emploient donc à couvrir la ville d'obstacles de toute nature, qui doivent le moment venu constituer autant de points d'appui pour barrer la route à un assaillant venant du sud. Ils abattent les arbres sur les grandes routes ; ils construisent des palissades à toutes les entrées de la ville, ils crénelent les maisons et les clôtures qui donnent vers l'extérieur.

Le 9 février, les travaux de minage des ponts ont commencé. Dans le même temps, des lignes de retranchement sont creusées sur toute la promenade des noues, tandis qu'une redoute est réalisée à l'entrée sud

de la ville. Plus les jours passent et plus la garnison grossit : un régiment d'infanterie, fort de quatre bataillons, venant d'Espagne a pris position sur la plaine Saint-Jean ; deux compagnies d'artillerie, suivies de deux cent cavaliers de toutes armes sont ensuite venus grossir les effectifs. Puis le 13 février, les restes de la garnison de Sens, recueillis par le corps du général Pajol, ont atteint la ville, où semble régner la plus grande confusion. Et là, coup de théâtre !

Alors que les travaux de défense sont activés par tous les moyens, contre toute attente, la garnison reçoit l'ordre le 13 au soir de se replier sur Paris, et jusqu'à minuit, le défilé des troupes de toutes armes s'écoule par les ponts, le faubourg Saint-Nicolas et l'avenue de Paris en direction de Melun. La Seine à peine franchie par le dernier élément, les deux ponts sautent, projetant des pierres et des pavés sur les habitations alentours des faubourgs Saint-Nicolas et Saint-Maurice et détruisant notamment les vitraux de la collégiale.

Mais comme à son habitude, l'Empereur a conçu un plan audacieux, qui ne vise ni plus ni moins qu'à anéantir d'un seul coup l'armée de Schwartzemberg. Connaissant la prudence légendaire du Général, il pense que celui-ci va poursuivre sa route vers Paris, soit en restant jusqu'au bout au sud de la Seine, en se couvrant au nord de la coupure à partir de Bray puis à hauteur de Montereau, soit en franchissant le fleuve à Montereau avec le gros de son armée. Dans le premier cas, il envisage de laisser la couverture nord s'avancer jusqu'à Mormant, d'attendre que les têtes de colonne aient atteint Fontainebleau, coiffant au passage les ponts de Montereau, et de fondre alors sur la ville en écrasant les éléments de couverture, pour couper en deux parties l'armée de Schwartzemberg et les détruire successivement. Dans le deuxième cas, il a décidé de bloquer les têtes de colonne à hauteur de Melun, et d'attaquer de flanc cette armée largement étalée par une action menée simultanément en direction du Châtelet et en direction de Montereau.

Et c'est la première hypothèse qui va se jouer !

🕒 La bataille de Montereau

“ Au matin du 18 février ”



Ce 14 février, il fait très froid ; le temps est superbe ; un grand soleil brille dans un ciel tout bleu. L'heure n'est pourtant pas à profiter de ce beau jour d'hiver ! Chacun, sentant venir l'heure de la bataille, s'active à mettre en lieu sûr tous les objets les plus précieux qu'il détient. Les bivouacs de l'ennemi sont tout proches ; la nuit précédente, leurs feux pouvaient être aperçus du côté de Chaumont, Villeblevin et La Brosse-Montceaux. Sur le coup de neuf heures, un détachement de hussards autrichiens se présente à la barrière du Gâtinais et observe d'un air circonspect les travaux de défense abandonnés à la demi-lune (place du monument aux morts). Simultanément, des Dragons autrichiens, arrivant par la route de Bray, atteignent le faubourg Saint-Maurice. Ces détachements de reconnaissance, sont suivis dans l'après-midi, par des avant-gardes d'infanterie, en tout 2.000 hommes, qui occupent la ville et procèdent à la remise en état des ponts avec des plats-bords de marine. Tous les villages voisins sont occupés en même temps que Montereau : 250 cavaliers et 650 chasseurs wurtembergeois à Barbey ; 2.500 fantassins à Cannes ; 2.000 cavaliers à Varennes ; 500 cavaliers et un train d'artillerie de 300 chevaux à Marolles.

Le 15 et le 16 février, le défilé ennemi se poursuit ; deux régiments d'infanterie autrichiens du corps de Colloredo, traversent la ville et s'en vont prendre position sur le plateau de Forges, tandis que les avant-

gardes du corps de de Wrède, suivies par la division du Prince de Wurtemberg s'établissent aux sorties du faubourg Saint-Nicolas et poussent en direction de Salins. Le 17 février, les forces alliées se sont considérablement renforcées. Elles disposent de 19 bataillons d'infanterie, de 18 escadrons de cavalerie et de 40 pièces d'artillerie et se sont largement déployées sur le plateau de Forges, qu'elles tiennent depuis les bois de Valence jusqu'à Gardeloup. En avant de cette ligne, des postes avancés de cavalerie éclairent le dispositif solidement accroché au terrain ; en tout, il y a là 18.000 hommes prêts à livrer bataille, s'ils venaient à y être contraints.

C'est le moment qu'a choisi l'Empereur pour exécuter la manoeuvre qu'il a conçue. Au sud de la Seine, l'armée de Schwarzenberg a atteint Fontainebleau, avec le corps de Bianchi et se trouve largement échelonnée jusqu'à Sens. Au nord de la coupure, Wittgenstein arrive à hauteur de Nangis. Le 17 février au matin, Napoléon passe à l'offensive. Il lance la division du Général Gérard, appuyée par la cavalerie de Pirée et de Treillard contre l'avant-garde de Wittgenstein. Surpris par cette attaque qu'elle n'avait pas vu venir, les troupes alliées abandonnent Mormant et s'enfuient dans le plus grand désordre. Tandis que les corps des Maréchaux Oudinot et Mac-Donald talonnent l'ennemi au bord de la déroute en direction de Provins puis de Nogent, l'Empereur ordonne au Maréchal Victor de marcher sur Montereau avec ses deux divisions et d'attaquer sans attendre les





forces de Wurtemberg. Les ordres sont clairs : « les poursuites doivent être menées avec la plus grande énergie ; l'ardeur des troupes, qui ont retrouvé l'Empereur et la victoire, ne doivent pas donner à l'ennemi le temps de défendre la Seine ; il est bien important d'arriver aujourd'hui à Montereau et de travailler cette nuit au rétablissement des ponts ». Le Général Pajol, qui dispose de 1500 cavaliers et de la division Pachtod doit s'engager simultanément à partir de Melun avec le même objectif.

Mais Schwarzenberg a senti la menace ; il demande à Wurtemberg de tenir coûte que coûte les ponts de Montereau, le temps de lui permettre de replier ses éléments aventurés jusqu'à Fontainebleau. A cet effet, Wurtemberg a déployé ses troupes sur un large demi-cercle, allant des bois de Valence au bourg de Saint-Germain-Laval, en passant par Forges et Gardeloup. Du sud au nord, la plaine de Saint-Jean, au pied de la colline de Saint-Martin, est tenue par un bataillon d'infanterie et deux escadrons de cavalerie, tandis que le sommet de la côte de la pioche est occupé par un autre bataillon d'infanterie. Trois bataillons d'infanterie et deux escadrons de cavalerie sont installés entre le four à chaux et Merlange, appuyés à la ferme du Luat, transformée en redoute fortifiée. Plus à l'ouest, entre le four à chaux et les Courreaux, en avant du Plat Buisson, cinq bataillons d'infanterie sont échelonnés en profondeur, accrochés au terrain particulièrement propice à une manœuvre défensive. Un bataillon d'infanterie et deux escadrons de cavalerie barrent la route de Melun, en avant du Dragon Bleu, au niveau de la ferme de Mauperthuis. En deuxième échelon, trois bataillons d'infanterie sont maintenus en réserve à hauteur des ponts, de la porte de Paris et de la Demi-Lune. Toutes ces unités ont disposé au moins d'un et pour certaines de trois jours pour aménager leurs positions, sur lesquelles les unités françaises de Victor et de Pajol vont venir buter.

Dès réception de sa mission, le Maréchal Victor s'est mis en route avec les divisions du Général Château et du Général Duhesme. Le 17 février en fin d'après-midi, il a atteint la région de Salins, en repoussant devant lui les éléments de couverture de Wurtemberg. L'audace aurait dû le pousser à poursuivre son mouvement en direction des ponts, d'autant qu'une reconnaissance, menée jusqu'au château de Courbeton par des

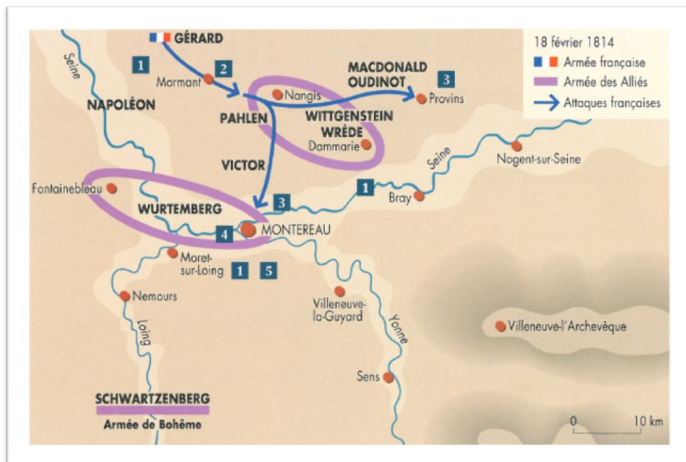
tirailleurs de Duhesme, qui ont surpris les officiers des unités adverses en plein souper, lui montre que le point faible du dispositif défensif de Wurtemberg se situe là, sur la plaine Saint-Jean, à l'entrée du faubourg Saint-Nicolas, en bordure du fleuve longé par le chemin de grande communication menant de Montereau à Provins. Mais la troupe de Victor est fatiguée. Depuis plus de huit jours, elle avance et recule au contact de l'ennemi, en d'incessantes marches et contremarches, exécutées de jour comme de nuit, par tous les temps. Et depuis huit jours il fait froid, très froid. Et Victor décide de souffler pendant une nuit et de ne reprendre son mouvement vers l'avant qu'au petit matin. En cet instant, il ne le sait pas encore, il vient de laisser passer l'opportunité de surprendre l'ennemi et de lui infliger une cuisante défaite. Aurait-il pu se saisir sans coup férir des ponts ? on peut toujours refaire l'histoire ! et l'âpreté des combats du lendemain permet de penser que l'entreprise n'aurait pas été aussi aisée que l'Empereur le supposait. Mais il n'en demeure pas moins que Wurtemberg aurait dû alors combattre avec une menace permanente sur ses arrières et que la physionomie du combat du lendemain eût été tout autre.

Mais dans l'instant, les dés sont jetés pour une bataille qui s'annonce rude.



🕒 La bataille de Montereau

“ Une belle victoire pour une occasion manquée ”



Ce 18 février, il gèle à pierre fendre ! La neige tombée en abondance au cours des jours précédents, recouvre d'un épais tapis blanc toute la campagne. La nuit a été claire, annonçant une très belle journée. Dès le point du jour, le Maréchal Victor passe à l'attaque. La division du Général Château, s'engage depuis Gardeloup en direction de Forges, culbutant au passage les avant-gardes adverses. Elle conquiert le village, puis pousse sur le plateau en direction de Surville. Un intense combat se déroule autour du four à chaux, puis de la ferme du Luat. Les lisières du hameau de Villaron sont atteintes, quand une vigoureuse contre-attaque de l'ennemi, ramène les troupes de Château dans le village de Forges. Au sud, la division du Général Duhesme a débouché de Salins et progresse de part et d'autre du parc de Courbeton en direction de Merlange et du port de Courbeton. A 9 heures, elle coiffe le sommet de la côte de la pioche, et vient butter sur la ferme du Luat, où son avancée est stoppée net. Plus au sud, elle a occupé le parc de Courbeton et le port, et tient désormais sous le feu de ses canons, à l'abri des murailles du domaine, toute la plaine de Saint-Jean jusqu'au pied du prieuré Saint-Martin et jusqu'à l'entrée est du faubourg Saint-Nicolas. C'est une première épine plantée dans le flanc du dispositif ennemi, qui ne peut plus manoeuvrer à sa guise dans cet espace, sans encourir de lourdes pertes.

Simultanément, sur le coup de huit heures, le Général Pajol débouche de Valence, repoussant les

chasseurs bavarois et les uhlans autrichiens qui lui sont opposés. Bloqué un instant à hauteur de la ferme de Mauperthuis, il engage la division Pacthod qui parvient à progresser jusqu'au Dragon bleu. Mais l'artillerie ennemie, particulièrement agressive, interdit tout mouvement, sauf à consentir d'énormes pertes, ce que Pajol ne peut se permettre compte tenu de la faiblesse de ses effectifs.

A midi, les fantassins de Château finissent par enlever la ferme du Luat, mais sur le reste du front c'est apparemment le statu quo. A cette heure la ligne de contact part du Dragon bleu, sur la route de Melun, remonte vers le nord jusqu'aux Courreaux, puis repart en diagonale sur le plateau, en passant par le Plat Buisson, le Luat, le sommet de la côte de la Pioche, le port de Courbeton. Ici et là pourtant des éléments français ont réussi à s'infiltrer dans le dispositif ennemi, créant des points de vulnérabilité dans son système défensif. Ainsi, une colonne du bataillon des gendarmes à pied d'Espagne est parvenue à se glisser jusqu'au bas du coteau des Montégasses, sans avoir été repérée.

A midi, le Général Gérard, avec les divisions Dufour et Hamelinaye, débouche sur le champ de bataille et redonne de la vigueur à l'attaque française. Mais avant de poursuivre l'action, il faut d'abord faire taire l'artillerie adverse qui se montre d'une redoutable précision. Gérard forme une grande batterie de 40 pièces, qui en un tour de main réduit au silence les canons adverses. Il reçoit alors l'ordre de prendre sous son commandement toutes les troupes engagées sur le plateau. Mécontent du Maréchal Victor, qui selon lui n'avait pas exécuté ses ordres et avait manqué de témérité, l'Empereur demande à Gérard de coordonner l'attaque. Sur tout le front, l'ennemi est pressé et commence à perdre pied. Au sud, Duhesme s'empare de la ferme du prieuré et commence à acculer l'ennemi à l'entrée du faubourg Saint-Nicolas. Au centre, l'infanterie française s'empare de Villaron et borde le parc du château de Surville, dont elle aperçoit les murs au bout de sa grande allée. Au nord Pajol, coiffe la demi-lune,



juste en dessous du Clos Dion.



Il est 14 heures trente ; l'Empereur arrive sur le champ de bataille avec les réserves de cavalerie et surtout les corps de la garde à pied et à cheval. D'un seul coup d'oeil, il apprécie la situation et fait aussitôt former quatre colonnes : la première sous les ordres de Pajol doit pousser en direction des ponts le long de la route de Paris ; la deuxième et la troisième aux ordres de Gérard, partant des Ormeaux et des Rougeaux a pour objectif le château de Surville ; la quatrième aux ordres de Victor doit viser les ponts par la vallée de la Seine. En un clin d'oeil, le dispositif défensif est enfoncé, provoquant une retraite désordonnée de l'ennemi en direction des ponts. A la confluence et dans les rues de la ville, les troupes en débandade s'entassent pilonnées par l'artillerie française qui laboure de ses boulets cette masse informe. La déroute de l'ennemi est amorcée. Pajol l'a compris : posté au haut de la descente, juste au coude de route d'où il aperçoit les ponts, il donne à Delort l'ordre de foncer, tête baissée dans cette marée humaine. En tête de sa brigade, 500 chevaux, Delort fait des prodiges. Le bataillon autrichien qui barre la route est littéralement crevé à l'entrée du faubourg Saint-Nicolas. Sabre au clair, la horde de cavaliers déchaînés taille dans les carrés disjoints, tandis que les chevaux emballés par la morsure des éperons renversent et piétinent les défenseurs. Pajol suit en deuxième échelon avec les deux autres brigades, celle de Grouvel et celle de Coëtlosquet. Delort a déjà franchi l'Yonne et poursuit dans la grande rue de Montereau les files de fantassins ennemis en déroute. La deuxième vague, celle de Pajol

est sur le pont de Seine ; une partie avec Grouvel se jette sur la route de Bray à la poursuite des fuyards ; l'autre avec Coëtlosquet s'engouffre dans les rues de Montereau, et balaye jusqu'à l'entrée de la chaussée aux Arches les derniers soldats valides, ayant échappé au premier choc. Le sort de la bataille vient de basculer.

A l'est, les troupes de Victor sont entrées dans le faubourg Saint-Nicolas et repoussent inexorablement les restes du régiment de Zack qui se sacrifient pour couvrir la retraite. Au centre, les troupes de Gérard ont conquis le château de Surville et bordent le plateau, d'où elles tiennent sous leurs feux l'enfilade des ponts. Au bas de la route de Paris, le régiment de Collorédo résiste encore. Une charge des Chasseurs de la Garde, conduite par Dautencourt, dévale de Surville par le sentier du Grippet et les contraint à mettre bas les armes.

La victoire est consommée. Les français ont 2.000 tués, blessés ou disparus. Les forces ennemies ont perdu 6.000 des leurs. L'armée de Schwarzenberg, parvenue à moins de 50 kilomètres de Paris est contrainte de se replier dans le plus grand désordre. Mais la grande manoeuvre conçue par l'Empereur a échoué. Le piège ne s'est pas refermé sur le corps de Wurtemberg installé au nord de la Seine, ni sur celui de Bianchi aventuré vers Fontainebleau. Et la poursuite que l'Empereur va engager dès le lendemain en direction de Troyes ne donnera rien. Dès le 25 février, Napoléon est contraint de se remettre en marche vers le nord, pour intercepter Blücher, qui depuis Châlons a repris sa marche vers Paris. Il laisse Mac-Donald face à Schwarzenberg.

Le 27 février, à Bar-sur-Aube, Mac-Donald sera contraint à la retraite, après une dure bataille, qui marque la fin d'une longue suite de succès pour l'armée impériale.



🕒 La bataille de Montereau

“ L’occupation de Saint-Germain-Laval de 1814-1815 ”



régiment de Kostine. La ration journalière de chaque homme est fixée à 2 livres de pain, à une demi-livre de viande et à une demi-bouteille de vin. Celle du cheval se monte à 8 litres d'avoine, 10 livres de foin, de luzerne, de sainfoin ou de trèfle et « à la paille nécessaire à son coucher ». A défaut de viande, précise la directive, les mairies devront se concerter avec les officiers stationnés sur le territoire de la commune pour « remplacer cette viande par une autre nourriture telle que le soldat soit bien indemnisé de cet échange ». Et le Général ajoute : « *je donnerai les ordres nécessaires pour que les troupes se conduisent raisonnablement. Vous voudrez bien recommander aux Maires des communes de mettre le plus grand soin à ce que mes ordres soient exécutés ponctuellement* ».

Il va sans dire que de telles exigences ne peuvent être honorées. A cette époque de l'année, les réserves des récoltes précédentes sont déjà bien entamées et ne sont plus suffisantes pour faire face à la situation. Au bout de quelques jours, les greniers sont vides, et même sous la contrainte, le paysan ne peut donner ce qu'il n'a pas. Le Sous-préfet de Fontainebleau témoigne de la difficulté de cette situation, quand il écrit : « *ce malheureux arrondissement est dans un état déplorable pour pouvoir répondre à aucune perquisition. Il est même impossible qu'une troupe y soit cantonnée, en arrachant même la dernière ressource du cultivateur* ».

D'autant, que la troupe n'observe pas le comportement « raisonnable » préconisé par son chef et qu'elle s'installe partout comme en pays conquis, suivant les caprices des chefs de détachements locaux. Et c'est avec un grand soulagement qu'à Saint-Germain-Laval, comme ailleurs, on voit partir à l'été 1814, ces troupes d'occupation qui, comme l'écrit Monsieur Desaveinnes dans la monographie qu'il a consacrée à la commune, firent subir à la population « *les abus et excès en tous genres, auxquels se livrent l'ennemi victorieux* ».

Après avoir battu Schwarzenberg à Montereau et l'avoir poursuivi jusqu'à Troyes, l'Empereur a dû une nouvelle fois se retourner contre Blücher. Il le bat une première fois sous les murs de Soissons, puis à Berry-au-Bac et Craonne. Il repousse ensuite les russes à Saint-Priest près de Reims. Cette menace momentanément écartée, il doit fondre à nouveau sur Schwarzenberg, qui, au sud, a repris sa marche en avant. Il lui livre un dernier baroud d'honneur à Arcis-sur-Aube, où à un contre six, il le contraint à reculer. Ce dernier combat constitue le champ du cygne. Le 31 mars 1814, les coalisés entrent dans Paris. Le 4 avril, Napoléon abdique, le 20 avril, il fait ses adieux à la vieille garde à Fontainebleau. La France est occupée.

Le 13 avril, le Général Kaisaroff commandant les troupes russes stationnées dans la région de Melun, adresse ses instructions à l'administrateur provisoire, qui fait fonction de Préfet, pour le cantonnement de la troupe placée sous ses ordres. Avec les communes de Montereau, Forges, Laval, Salins, Courcelles et Marolles, Saint-Germain-Laval doit loger, nourrir et blanchir, le

The map shows the Laval region in Maine, France. The Sarthe river flows from the north, and the Mayenne river flows from the east, joining the Sarthe. The town of Laval is located on the Sarthe river. Other towns shown include Forges-Clateau, Mayenne, Montreuil, and La Ferté-Macé. The map also shows the Sarthe river, the Mayenne river, and the Sarthe river. The map is oriented with North at the top. The title 'Laval' is prominently displayed at the top center. The map is a historical document, likely from a 19th-century travel guide or atlas.

A force de persuasion, les Autrichiens finissent par lever le camp ! On croit enfin respirer ! Mais les Bava­rois de Zolle arrivent aussitôt. Et « les pillages, ré­quisitions forcées, les exactions en tous genres recom­mencent, entachés de désordre et de violence ». A la fin du mois de juillet, l'épuisement des denrées est com­plet, et les troupes d'occupation elles-mêmes pâti­ssent de cette situation. Et comme les soldats ne peuvent plus être correctement nourris, ils dévastent. Ils font entrer les chevaux dans les blés et les seigles, où ils consom­ment sur pied. Les vignes, les jardins, les vergers sont ravagés : « un brigandage éhonté s'organise ; les vols, les enlèvements forcés se multiplient sous l'oeil com­plaisant des officiers ».

Le 29 juillet, le Sous-préfet de Fontainebleau demande au Ministre de l'Intérieur qu'on « le débarrasse de ces Bavaois qui ne nous laisseront même pas les yeux pour pleurer. Ils s'emparent des voitures des fermiers, les brûlent, vendent ensuite les fers à vil prix. Ils se plaisent à dévaster, coupent les arbres fruitiers, détruisent les ruches, brisent les meubles, frappent ceux qui veulent s'y opposer, enfin ne respectent même pas les autels ».

Enfin, le 8 août, les Bavaois quittent la région ; leur départ est le prélude au mouvement de retrait général des Alliés, qui va s'opérer jusqu'au mois d'octobre. Saint-Germain-Laval est exsangue ! Les cultivateurs, qui constituent une grosse partie des forces vives du village ont tout perdu ! Bétail, chariots, chevaux, la récolte de 1815 ne pourra avoir lieu ! Les caves et les greniers sont vides ! Les instruments de travail sont détruits ! Toute chose qui annonce la grande misère et la famine de 1816.

A portrait of Dr. Robert A. Schuchman, an older man with white hair, wearing a dark suit, light blue shirt, and a yellow patterned tie. He is smiling slightly and looking towards the camera.

p. 27

Fête de la Musique

unlimited

en concert



Tubes Pop Rock des 60's à aujourd'hui

JEUDI 20 JUIN 2013

ENTREE
LIBRE



Préau de l'Ecole de Courbeton

77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

20h30

Il est préférable de réserver au 06-27-05-75-05 ou par courriel à michel.husson1@free.fr - Nombre de places limité.



🎵 Fête de la musique

➔ Programme

- 01-IN THIS MOMENT - Call me
- 02-GREEN DAY - Boulevard of broken dreams
- 03-HOOBASTANK - The reason
- 04-The CLASH - Should I stay or should I go
- 05-NIRVANA - About a girl
- 06-Lenny KRAVITZ - Fly away
- 07-Michael JACKSON - Billie Jean
- 08-RED HOT CHILI PEPPERS - Californication
- 09-The 4 NON BLONDES - What's up
- 10-Mr BIG - Wild world
- 11-Ayo - Down on my knees
- 12-Adele - Someone like you
- 13-BRIGITTES - Battez-vous
- 14-Mademoiselle K - Ça me vexe
- 15-Les RITA MITSOUKO - Les histoires d'A
- 16-Philippe KATERINE - La banane

ENTRACTE

- 17-The BEATLES - Lady Madonna
- 18-The BEATLES - Let it be
- 19-Lussy In The Sky - Whole lotta love
- 20-NO DOUBT - Don't speak
- 21-NO DOUBT - It's my life
- 22-Katty PERRY - I kissed a girl
- 23-The CRANBERRIES - Zombie
- 24-MUSE - Supermassive black hole
- 25-The RASMUS - In the shadows
- 26-SKUNK ANANSIE - Hedonisme
- 27-Suzanne VEGA - Luka
- 28-LYNYRD SKYNYRD - Sweet home Alabama
- 29-EAGLES - Hotel California
- 30-Joey RAMONE - What a wonderfull world
- 31-WEEZER - Island in the sun



*En partenariat avec le Conservatoire de Musique
Gaston Litaize de Montereau*

2 heures de concert à ne pas manquer !



🕒 Commémoration du 68^{ème} anniversaire de la Victoire de 1945

La commémoration de la Victoire remportée par les armées françaises et alliées en 1945 est célébrée le 8 mai de chaque année. Une cérémonie du souvenir a eu lieu à Saint-Germain-Laval, le mardi 8 mai 2013.

Ci-après, le message de Monsieur Kader Arif, Ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, qui a été lu lors de la cérémonie du 8 mai 1945.

➤ Message de Monsieur Kader Arif lu par Monsieur Michel Husson, 1^{er} adjoint au Maire

« Nous célébrons aujourd'hui le 68^{ème} anniversaire de la victoire des Alliés, le 8 mai 1945, sur l'Allemagne nazie.

Ainsi s'achevait une tragédie qui, pour la France, avait commencé cinq ans plus tôt par la défaite de son armée, se poursuivant par une avilissante occupation dont les conséquences sont désormais bien connues de tous : collaboration, humiliation, déportation, extermination...

Pourtant, dès juin 1940, certains refusèrent l'inacceptable. Auprès du Général de Gaulle à Londres, formant les Forces françaises libres, ou au sein de la Résistance intérieure, ces idéalistes, ces patriotes allaient entraîner à leur suite ces femmes et ces hommes, ces « soutiers de la gloire » comme les appellera Pierre BROSSOLETTE.

Ces combattants, venus de tous horizons, s'associèrent progressivement en réseaux pour mener des actions de diverses natures, communication clandestine, sabotage, aide aux fugitifs et notamment aux enfants juifs persécutés.

L'unificateur de cette Résistance, Jean MOULIN, créa le Conseil National de la Résistance dont il présida la première réunion, le 27 mai 1943, il y aura 70 ans dans quelques jours.

Parallèlement, la formation de maquis constitua un échelon supplémentaire dans la lutte contre l'ennemi, contribuant à la réussite des débarquements et à la libération du territoire national. Dès l'automne 1943, la libération de la Corse fut l'oeuvre conjointe des résis-

tants de l'île et des soldats de l'Armée d'Afrique.

De quelle abnégation ont-ils fait preuve, tous ces combattants de « l'armée des ombres » célébrée en 1943 par Joseph KESSEL, pour que la liberté triomphe enfin !

« Jamais la France n'a fait guerre plus haute et plus belle que celle des caves où s'impriment ses journaux libres, des terrains nocturnes et des criques secrètes où elle reçoit ses amis libres et d'où partent ses enfants libres, des cellules de tortures où malgré les tenailles, les épingles rougies au feu et les os broyés, des Français meurent en hommes libres. »

(Joseph Kessel, in « L'armée des ombres »)

Unis par un même idéal, leur courage et leur volonté furent plus forts que tout. En cette année 2013, à travers l'année de la Résistance, c'est à eux tous que la Nation rend hommage, à toutes ces femmes, tous ces hommes, dont le sacrifice librement consenti permit à la France de siéger à la table des vainqueurs, le 8 mai 1945, et à l'Europe de se reconstruire.

Moins de vingt ans plus tard, le traité de l'Elysée, signé par le Général de Gaulle et le chancelier ADENAUER, allait ouvrir la voie à une amitié franco-allemande profonde et durable, dont nous célébrons le 50^{ème} anniversaire cette année. Elle est l'un des ciments de la paix en Europe. Notre devoir est d'oeuvrer aujourd'hui comme hier pour le maintien de cet héritage de paix, légué par les combattants de la Seconde Guerre Mondiale. »



« Jamais la France n'a fait guerre plus haute et plus belle que celle des caves où s'impriment ses journaux libres, des terrains nocturnes et des criques secrètes où elle reçoit ses amis libres et d'où partent ses enfants libres, des cellules de tortures où malgré les tenailles, les épingles rougies au feu et les os broyés, des Français meurent en hommes libres. »

(Joseph Kessel, in « L'armée des ombres »)



🔄 Plan canicule :

Recensement des personnes vulnérables



Renseignements :

C.C.A.S.

Mairie de Saint-Germain-Laval
1 Rue de Verdun
77130 Saint-Germain-Laval

Téléphone : 01 64 32 67 52

Saint-Germain-Laval



Dans le cadre du plan « Canicule » 2013, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Germain-Laval est chargé d'effectuer le recensement à titre préventif des personnes âgées vulnérables ou dépendantes et des personnes handicapées qui vivent seules ou sont isolées. L'objectif de ce recensement est de disposer de la liste des personnes susceptibles de nécessiter l'intervention des services sanitaires et sociaux en cas de risques exceptionnels et de déclenchement du plan d'alerte.

Les personnes âgées de plus de 65 ans, les personnes adultes handicapées, les personnes isolées qui le souhaitent peuvent se faire connaître auprès du Centre Communal d'Action Sociale à la Mairie au : 01 64 32 10 62, en communiquant les données nominatives permettant de les identifier et de les joindre (nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone et personne de l'entourage à prévenir en cas d'urgence).

Si vous connaissez des personnes, amis, voisins, famille, concernées par ce recensement vous pouvez également nous contacter pour nous le signaler.

Le C.C.A.S. prendra contact avec ces personnes.

“ Aidez-nous à les aider ! ”



Tradition et médailles aux travailleurs

Michel Husson, 1^{er} adjoint au Maire, a accueilli les récipiendaires récompensés par la médaille du travail. Il a ensuite excusé Madame de Saint Loup, maire de la commune, s'excusant de son absence.

Le 1^{er} mai, fête émanant d'un mouvement révolutionnaire et syndical organisé à partir de 1892, a été respecté à Saint-Germain-Laval, journée dont Michel Husson a profité pour honorer plusieurs concitoyens.

« *Le travail ne peut être une loi sans être un droit* » disait Victor Hugo.

C'est en citant ce grand écrivain que débute cette cérémonie en un jour férié particulier. Occasion d'évoquer le 1^{er} mai, jour de revendication des travailleurs, jour du souvenir, de ceux qui ont consacré leur vie à exercer des tâches plus ou moins difficiles plus ou moins ingrates, mais avec le même but : gagner leur vie à la sueur de leur front.

« *Les entreprises se sont modernisées, et les conditions de travail se sont améliorées, au rythme de ce que les grandes conquêtes ont apporté au monde du travail.* »

« *Soyez sûrs que Saint-Germain-Laval mettra toujours à l'honneur celles et ceux qui travaillent et que son maire et toute l'équipe municipale se battront pour qu'aucun concitoyen ne soit exclu du travail et du droit à l'emploi* » affirma encore Michel Husson.

Cette journée valut ensuite à plusieurs personnes de recevoir, en récompense d'années de labeur, d'efforts consentis, de joies, de peines, mais aussi de fierté légitime, des médailles or, vermeil et argent.



Les médaillés de l'année 2013 :

- **Médaille d'argent pour 20 années de travail** : Mme Garino, technicienne de fabrication
- **Médaille de vermeil pour 30 années de travail** : Monsieur Guiboux, agent de maîtrise à la SAM ; Monsieur Le Quellec, maquettiste ; Monsieur El Adhram, chef de poste à la SAM ; Monsieur Alips, agent de maîtrise à la SAM.
- **Médaille d'or pour 35 années de travail** : Madame Pauls, responsable des relations sociales
- **Médaille grand or** : Monsieur Alleaume, agent de laminage à la SAM ; Monsieur Sokal, mécanicien à la SAM
- **Médaille d'or, vermeil et d'argent** après avoir reçu précédemment la médaille grand or : Mme Moreau, contrôleur financier.

Bruits de voisinage

(extrait de l'arrêté préfectoral n°00 DDASS 18 SE relatif aux bruits de voisinage modifiant l'arrêté 96 DAI 1 cv n° 084 du 11 Juillet 1996)

Article 6 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, telles que tondeuses à gazon électriques ou à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- de 7 heures à 20 heures les jours ouvrés,
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19h30,
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.



🌀 Centre de Loisirs “ Nathalie ”

➔ Au programme des mercredis du mois de juin 2013

“ La météorologie et les changements climatiques ”

Les enfants vont ainsi découvrir les nuages, les arcs-en-ciel, le vent, les cyclones,... Ils construiront des pluviomètres, des anémomètres, des girouettes, ...

➔ Que va-t-il se passer cet été au Centre de Loisirs “ Nathalie ” ?

Voici quelques informations :

Pour les élémentaires

- En juillet, le thème principal sera l'ART. Photographies, sculptures, peintures, musique et danses seront au programme.
- En août, c'est l'astronomie, les planètes et les étoiles qui seront à l'honneur.

Aussi,

- des « nuits trappeurs » seront organisées sur les deux mois d'été ;
- un séjour à Buthiers pour les 9-12 ans se déroulera du 29 juillet au 2 août 2013. Pensez à faire vos inscriptions dès le début du mois de juillet (les places sont limitées – 12 maximum).

Pour les maternels

- En juillet, le thème sera « les moyens de transport ». Des maquettes d'avions seront réalisées et des balades surprises seront prévues.
- En août, se sont des personnages imaginaires et des héros qui s'inviteront au centre. Rendez-vous avec Peter Pan, la fée Clochette, Cars, Spider-man, ...

🌀 Petites informations complémentaires sur les activités prévues cet été :

Des stages de tennis, de golf et de gymnastique vous seront également proposés sur les mois de juillet et août prochain.

Spectacle de fin de mois

Comme chaque année, les enfants vous présenteront un spectacle pour clôturer leur mois d'activités. Nous vous donnons rendez-vous à la salle de l'Orée de la Bassée.

Informations pratiques

Le Centre de Loisirs « Nathalie » sera ouvert du lundi 08 juillet au lundi 2 septembre 2013 inclus de 7h à 19h.

Les inscriptions pour les deux mois d'été devront être faites en Mairie jusqu'au 12 juin 2013.

L'été arrive à grand pas, alors n'attendez plus, venez-vous inscrire !!!



➤ Que s'est-il passé durant les vacances de printemps ?

Durant quatre jours, les enfants se sont essayés à devenir de vrais cavaliers : les enfants d'âge maternel au Centre Equestre de Laval-en-Brie et ceux d'âge élémentaire au Centre Equestre de Gratteloup.

Nous remercions Annabelle et Bérangère, ainsi que les bénévoles des deux centres, pour leur patience et leurs conseils avisés. En effet, l'appréhension et la crainte que les enfants ont pu avoir les premiers jours, se sont vite envolées au contact de l'animal.

Les enfants ont pu ainsi s'adonner à une approche de la voltige et acquérir l'équilibre avec des petits jeux.

Des balades en plein champ ont clôturé ce programme pour la plus grande joie des enfants trottant en plein air.

Les enfants ont pu ainsi découvrir le cheval sous toutes ses formes : les soins, l'alimentation, le rapport animal/humain, en manège, en plein air, ...

Une belle expérience à renouveler !!

L'équipe d'animation



COMMISSARIAT DE
MONTEREAU Ville basse
01-64-69-39-30



**Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !**

**LA
SÉCURITÉ
PAR TOUS ET
POUR TOUS**



OPÉRATION TRANQUILLITÉ TOUTES LES VACANCES

Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.
Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.

SG-DICOM





🌀 Concours des maisons fleuries 2013



nous faire plaisir, élus et habitants, qui ont la joie de pouvoir parcourir les routes de la commune en découvrant au détour d'un virage une belle décoration florale. Si vous souhaitez participer au concours des maisons fleuries, inscrivez-vous dès maintenant en mairie et nous récompenserons les dix plus beaux jardins et balcons. A très bientôt.

Participer au concours - Inscriptions en Mairie avant la fin du mois de juin 2013, pour plus d'information, contactez le secrétariat de la Mairie :

Mairie – 1 Rue de Verdun
77130 Saint-Germain-Laval
Tél. : 01 64 32 10 62

Plusieurs prix seront décernés pour récompenser les meilleures initiatives individuelles.

**Dany Dudillieu,
Adjoint au Maire
chargé des Fêtes et Cérémonies,
Président du Comité des Fêtes**



Lancement du concours départemental des Villes et Villages Fleuris 2013 en Seine-et-Marne.

Pour la 54ème édition du concours, des nouveautés attendent les particuliers mais aussi les communes. En effet, le Conseil Général et Seine-et-Marne Tourisme ont souhaité ouvrir le concours à tous afin d'inciter petits et grands à jardiner. Comme chaque année, je sais que vous êtes de plus en plus nombreux à vouloir orner et décorer vos jardins et balcons.

Je vous encourage encore une nouvelle fois, tout en ayant le geste écologique, à vous faire plaisir et à

🌀 Santé publique : Campagne de dératisation

La municipalité, soucieuse de préserver l'hygiène et la santé publique, procédera à une campagne de dératisation de la commune le 08 juillet 2013.

Elle se déroulera dans les bâtiments communaux, les réseaux d'égouts de la commune ainsi que les berges de la Seine. Un technicien pourra également intervenir chez les particuliers qui en auront fait la demande en mairie.

La coopération de tous au traitement des immeubles privés est un facteur important de réussite contre les dégâts que les souris et les rats amènent et les dangers qu'ils présentent. Une attention particulière est demandée au traitement des cours, locaux poubelles, caves et espaces difficilement accessibles.

Les Saint-Germanoises qui souhaitent le passage d'un technicien à leur domicile doivent venir s'inscrire en mairie.

Pour plus d'informations, contactez le secrétariat de la Mairie :

Mairie – 1 Rue de Verdun
77130 Saint-Germain-Laval
Tél. : 01 64 32 10 62



🕒 Rythmes scolaires



➤ L'ensemble des acteurs concernés ont souhaité une application de la réforme en 2014

L'éducation a toujours constitué une priorité à Saint-Germain-Laval. Lancé depuis 2001, notre projet éducatif local en témoigne en favorisant la réussite scolaire et la pratique d'activités de qualité lors des temps périscolaires des enfants (les jours d'école) et extrascolaires (le mercredi et pendant les vacances).

Cette démarche souhaite ainsi donner toutes les chances aux enfants de la commune quels que soient

leur milieu social et le niveau d'études de leurs parents.

Nous, élus municipaux, réaffirmons la nécessité de mener une politique ambitieuse et cohérente en matière de réussite éducative ”.

Simone MAUPLLOT
Adjointe au Maire
chargée de la Vie Scolaire



➤ “ Le bien-être des enfants, une priorité ”

La réforme des rythmes scolaires, proposée par le gouvernement, ne sera pas mise en oeuvre dans les écoles de Saint-Germain-Laval à la rentrée scolaire 2013/2014, mais à celle de septembre 2014 comme cela le sera dans l'ensemble du canton.

Afin d'accompagner cette réorganisation dans les meilleures conditions, la Municipalité a engagé depuis plusieurs mois une large concertation de l'ensemble des acteurs concernés : l'amicale des maires, les enseignants et les agents municipaux chargés des temps périscolaires et extrascolaires. Les associations seront contactées à partir de la rentrée pour savoir si elles souhaitent se joindre au projet. Objectif : recueillir les ques-

tions, les inquiétudes et les propositions de chacun.

“ A partir de cette concertation, nous avons constaté qu'il était préférable d'attendre 2014 pour appliquer la réforme des rythmes scolaires à Saint-Germain-Laval ”, indique Simone Mauplot.

L'Adjointe au Maire chargée de la Vie Scolaire précise : *“ En demandant pour Saint-Germain-Laval le report en 2014 de la réforme des rythmes scolaires, la Municipalité souhaite ainsi prendre le temps de réaménager au regard de la nouvelle loi le temps périscolaire de la fin de journée afin qu'il réponde au bien être de l'enfant, de son équilibre et au quotidien des familles. ”.*

Olivier MARTIN



🔗 Résultats de la Tombola des “ Amis de l'Ecole ”

Tickets à déposer en Mairie avec les informations suivantes : nom, prénom, numéros du lot et de téléphone.

🔗 Transport scolaire



➔ Maternelle et élémentaire

Nous vous avons annoncé dernièrement l'ouverture d'une garderie à l'école de Courbeton. En conséquence l'arrêt du bus à l'école des Mûriers pour les élèves fréquentant l'école élémentaire est supprimé à partir de la rentrée de Septembre 2013.

Cet arrêt devient inutile puisqu'il était destiné en grande partie à prendre les élèves à la garderie pour les emmener à Courbeton ; cependant certains élèves habitant le lotissement Saint-Pierre montaient également dans ce bus.

Les enfants de Saint-Pierre devront donc se rendre à l'école élémentaire à pied.

Ce changement nous fera faire une économie de 16.000,00 € par an ; en effet aucun enfant montant dans ce bus n'était subventionné et ce transport entièrement à notre charge.

➔ Autre changement dans le transport scolaire

Suite à une modification de la réglementation, nous avons procédé avec le Conseil Général de Seine-et-Marne à une refonte des circuits de ramassage.

Le bus numéro 1 ne fera plus qu'une seule rotation. Il prendra les élèves fréquentant l'école de Courbeton habitant Petit Buisson, Les Louvières, Gardeloup (pas de changement par rapport à l'existant) ; seuls les horaires sont un peu modifiés.

Le bus numéro 2 prendra tous les enfants allant à la maternelle plus les enfants se rendant à l'école de Courbeton aux arrêts suivants : Mairie, Le Village, Tréchy, Bois de Chatillon, Croix Chute et Rue de l'Aiglon.

Ces nouveaux horaires sont disponibles en mairie.

Vous avez reçu le dossier de renouvellement ou le dossier de première inscription. **Pour les retardataires, il faut rapidement renvoyer ce dossier au Conseil Général.**

➔ Collégiens et lycéens : Carte IMAGIN'R

1 – **Retirer** le dossier auprès de la gare routière, **les dossiers de première inscription sont disponibles en mairie ;**

2 – **Remplir** le dossier de renouvellement ou de première inscription puis le faire tamponner par le futur établissement scolaire de votre enfant et ce avant la fermeture annuelle mi-juillet ;

3 – **Ensuite** pour bénéficier de la réduction accordée par le conseil municipal, il faut venir en mairie pour **faire noter notre numéro de contrat ainsi que le montant de notre subvention et appliquer le tampon de la mairie ;**

4 – **Envoyer** le dossier à l'adresse indiquée. Nous vous rappelons que tous les collégiens et lycéens quel que soit le lieu de leur établissement scolaire peuvent prendre la carte IMAGIN'R.



🚲 E.S.L. VTT en balade

Lundi 8 avril, c'était la première sortie à la journée organisée par le club. Le temps en cette matinée était un peu maussade mais pas suffisamment pour arrêter la bande des 11 vététistes (6 hommes et 5 femmes) bien décidés à passer une agréable journée.

Le coach avait sélectionné un agréable parcours jusqu'à St-Mammès en longeant la rive droite de la Seine. La pluie nous a accompagnés pendant un quart d'heure jusqu'à La Grande-Paroisse pour faire place ensuite à un temps plus clément. Le chemin de halage nous a dévoilé tous ses charmes en ce début de printemps avec une maman cygne qui couvait tranquillement et que nos vélos n'ont pas perturbée. Plus loin des canetons suivaient à la file indienne leur mère... le réveil du printemps dans toute sa splendeur. A Vernou, certains découvraient le très beau lavoir bien restauré mais malheureusement couvert de tags. Les belles péniche servant d'habitation, sagement alignées sur le

Loing, ajoutaient à la beauté de ce paysage entre Seine et Loing.



A midi, la pause pique-nique à Moret avec l'agréable compagnie des bernaches, canards et pigeons et celle bienvenue du petit coup de rosé a bien requinqué la troupe.

Le retour cette fois-ci par la rive gauche de la Seine a posé quelques problèmes avec un parcours un peu difficile dans un bois mais que chacun a franchi à son rythme et sans encombre. La chute sans gravité d'une dame dans un chemin plein d'ornières est à mettre dans la rubrique des souvenirs. L'arrivée par la base de loisirs de Varennes mettait un terme à cette journée conviviale et sportive appréciée par tous.

Rendez-vous est déjà pris pour la sortie sur trois jours les 7, 8 et 9 juin en baie de Somme.

Guy Bayol

🍷 Succès au « méchoui du Club de l'Age d'Or »

Le 1^{er} juin 2013, le « méchoui du Club de l'Age d'Or » fut un véritable succès. On ne pouvait rêver mieux, le beau temps était au rendez-vous et la bonne humeur planait dans la cour du Petit-Buisson, rien ne pouvait entacher cette journée tant attendu par tous !

Quelques 126 convives, 7 "culottes" d'agneau, flageolets, ..., ces quelques chiffres permettent de mieux apprécier le succès de cette grande manifestation. La réussite d'un méchoui dépend de la qualité et de la cuisson de la viande. On peut dire que l'équipe de rôtisseurs, à pied d'œuvre dès 7h30, a parfaitement réussi son affaire et les convives ont été unanimes à saluer la qualité de leur travail.

Merci à nos rôtisseurs Pierre et Georges sans oublier nos découpeurs Roland et Raymond.

L'ouverture des festivités était sonnée par un apéritif tout en musique avec Jocelyne qui nous a encore donné un bel aperçu de son répertoire tout au long de cette belle journée.

Le club de l'Age d'Or tient à remercier la municipalité et le personnel communal qui ont assuré la logistique, l'installation des chapiteaux et autres matériels. Madame la Présidente remercie les membres du bureau qui ont permis la réussite de cette belle journée de fête et d'amitié.

Marguerite MARTIN
Secrétaire du Club de l'Age d'Or





➡ Déchetterie de Montereau-Fault-Yonne

1 rue des Prés Saint-Martin
77130 Montereau-Fault-Yonne
Tél. : 01 60 57 00 52

Horaires d'été (du 1^{er} avril au 30 septembre)

Lundi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Mercredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Vendredi : de 13h30 à 19h00
Samedi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Dimanche : de 8h30 à 13h30

Fermetures les : 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 1^{er} novembre, 25 décembre, dimanche et lundi de Pâques.

➡ Collecte des déchets ménagers

➡ La collecte des emballages ménagers :

Vendredi (semaine impaire)

➡ La collecte des déchets ménagers :

Lundi - Jeudi



➡ Utiles

Pensez à sortir vos conteneurs la veille et pour faciliter le travail des collecteurs, pensez également à présenter vos conteneurs les poignées tournées vers la route.

➡ Des questions ? Contactez le **N° Vert 0 800 45 63 15** du SIRMOTOM

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

➡ Collecte des encombrants

➡ Mercredi 12 juin 2013
➡ Jeudi 10 octobre 2013
➡ Jeudi 05 décembre 2013

Pour votre information, vous trouverez ci-dessous la liste des déchets acceptés lors de la collecte des encombrants en porte à porte :

- Mobilier ; meubles, sièges, canapés ; lits, matelas, sommiers ; résidus de bricolage familial (planches, papiers peints, petit outillage).

Ces déchets seront collectés à deux conditions :

- Leur poids ne peut excéder 50 kg ;
- Leur taille ne peut pas excéder 2 mètres de long.

Il est à noter qu'un certain nombre de déchets encombrants sont désormais exclus de la collecte en porte à porte, et sont à déposer en déchetterie :

- Les électroménagers, et plus généralement, l'ensemble des appareils électroniques. Ils sont à déposer en déchetterie

ou à faire reprendre par le magasin, pour l'achat d'un produit similaire.

• Les déchets ménagers spéciaux à déposer en déchetterie :

- Huiles végétales et minérales ; piles, batteries ; produits toxiques (pots de peintures, solvants...) ; pneus ; fûts de tout type fermés et non vidés ; liquides dangereux (bidons même vides).

• Les déblais, gravats, plâtre, terre, carrelage, baignoire, lavabo, WC, etc.

• Le polystyrène, le verre, les déchets verts, les tuyaux, les liquides, le grillage, etc.

Les encombrants ramassés en porte à porte sont ensuite envoyés en centre d'enfouissement technique. Les déchets refusés ci-dessus (notamment les déchets électroniques et les déchets ménagers spéciaux) y sont interdits de dépôt, d'où leur exclusion de la collecte. Afin d'assurer un tri et un recyclage optimal, nous invitons donc les personnes disposant de ce type de déchets à se rendre en déchetterie.

Ces consignes sont également disponibles dans le guide du Tri édité par le SIRMOTOM.

Informations

saint-germain-laval.fr



Vous avez entre 16 et 25 ans!

Vous sortez du système scolaire
Vous cherchez un emploi,
une formation,
Vous souhaitez un accompagnement
dans vos démarches personnelles
et professionnelles.

**Prenez rendez vous avec
La Mission Locale du Bassin Economique de Montereau
au 01.60.57.21.07
3, rue André Thomas 77130 Montereau**

🔄 Emploi : Mission Locale

La Mission Locale accueille, conseille et accompagne les jeunes de 16 à 26 ans, en recherche d'emploi ou de formation.

- Permanence à la Mairie de SAINT-GERMAIN-LAVAL, les mercredis de 13h45 à 17h30 tous les 15 jours
- Prochain rendez-vous les : 12 - 26 juin 2013 / 4 - 18 septembre 2013

Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter

Melle Jessica IMIRA ou Melle Laure PENANCIER au 01 60 57 21 07.



🔄 Journée défense et citoyenneté (ex-JAPD)

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée Défense et Citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD). L'ordre de convocation parvient dans les 45 jours environ de la date de la session retenue. La participation y est obligatoire, sauf cas de force majeure (maladie, problème familial grave...). En cas de difficultés sur la date proposée, il convient, dans un délai de 15 jours, de prendre contact avec le bureau ou centre de service national afin de fixer une nouvelle date.



Rendez-vous - Agenda

saint-germain-laval.fr



➤ Le Club de l'Âge d'Or vous attend à l'ancienne école du Petit Buisson :

- Le lundi et jeudi : entre 9h30 et 11h30 pour l'Initiation à l'informatique
- Le mercredi : de 14h à 18h pour les jeux de société
- Le dernier mercredi du mois de 14h30 à 16h : Atelier de compositions florales
- Le jeudi après-midi : Randonnée

Informations - Réservations

Mme Denise NOIRAULT
(tél. : 01 60 96 20 03)

Mme Marguerite MARTIN
(tél. : 01 60 96 63 38)



➤ Lundi 3 juin 2013 : Lancement du « Concours des maisons fleuries 2013 »

➤ Impôt sur le revenu : délais supplémentaires pour les déclarations en ligne jusqu'au mardi 11 juin 2013 à minuit.

➤ Mercredi 12 juin 2013 : Collecte des encombrants

➤ Vendredi 14 juin 2013 à 20h30 : Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le SCoT est un document d'urbanisme écrit soumis aux lois régissant les objectifs généraux d'aménagement du Territoire.

➤ Dimanche 16 juin 2013 : Fêtes des Pères



➤ Jeudi 20 juin 2013 à 20h30 : Fête de la Musique
Le groupe Unlimited en concert
Préau de l'Ecole de Courbeton

➤ Jeudi 27 juin 2013 à 20h30 : Conseil Municipal Public
Mairie - Salle du Conseil

➤ Lundi 8 juillet 2013 : Campagne de dératisation sur la commune



Etat civil du 16 Janvier au 15 Mai 2013

➤ Naissances : 9 actes

BAZIRE Eliana, Marie-Rose, Hélène	03 Février 2013
FARCY WALBRECQ Malone, Patrick, René	05 Mars 2013
FRECHOWICZ Nathan	23 Mars 2013
SCHMITT Jade, Nina	24 Mars 2013
TCHAKMAKDJIAN Mélina	27 Mars 2013
IMIRA Soan	22 Avril 2013
AMRI Aymen	22 Avril 2013
MERLO Wahyl, Zafir	26 Avril 2013
PRUNET Thomas, Leo, Noah	10 Mai 2013

➤ Décès : 6 actes

BUFFETEAU Marc, Alexis	28 Janvier 2013
DELBEAU Christian	24 Février 2013
GUILLORY Roland	07 Mars 2013
DELAIRE Elie	02 Avril 2013
CONSTANTIN épouse DELAPORTE Josseline, Denise	08 Mai 2013
LE CHEVILLER André Alphonse	13 Mai 2013

Saint-Germain-Laval



Coordonnées de la Mairie :

Mairie - 1 rue de Verdun - 77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Tél. : 01 64 32 10 62 - Fax : 01 64 32 90 69

Email : contact@saint-germain-laval.fr - Site internet : www.saint-germain-laval.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie :

Lundi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h

Mardi / Mercredi / Vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30

Jeudi : fermé au public toute la journée

Samedi : de 9 h à 11 h (sauf pendant les vacances scolaires)

Permanence du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux :

Samedi : de 9 h à 11 h (sauf pendant les vacances scolaires)

Tous droits réservés - Photos Mairie - © 2013

Directrice de la publication :

Marie-Claude de SAINT LOUP, Maire

Responsable de la rédaction, conception et réalisation :

Olivier MARTIN, Adjoint au Maire chargé de l'Information, de la Communication et des Nouvelles Technologies

Distribution et Impression :

Mairie de Saint-Germain-Laval - N° ISSN 0991-2843